



VILLE DE BIARRITZ

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES
2022 / 2025**

SOMMAIRE

LES PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES	page 3
LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES Le projet de loi de finances pour l'année 2022	page 9
LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE A FIN 2021 Budget Principal / Budget Annexe (Fonctionnement & Investissement)	page 11
LES ORIENTATIONS POLITIQUES	page 15
LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE 2022-2025	page 22
1. Le Contexte actuel	
2. Le Budget Principal	
Le Fonctionnement	
A- Les Recettes de fonctionnement	
B- Les Dépenses de fonctionnement	
C- L'Épargne de gestion a Capacité d'autofinancement	
L'Investissement	
A- Les Recettes d'Investissement	
B- Les Dépenses d'Investissement	
3. Le Budget Annexe	
Le Fonctionnement	
A- Les Recettes de Fonctionnement	
B- Les Dépenses de Fonctionnement	
C- L'Épargne de gestion a Capacité d'autofinancement	
L'Investissement	
A- Les Recettes d'Investissement	
B- Les Dépenses d'Investissement	
LES RESSOURCES HUMAINES	page 38
LA DETTE	page 41
1 La Structure et la Gestion de la Dette	
2 La Capacité de désendettement	

LES PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

Le Contexte de marché

1.1.1 Le rôle majeur de la Banque centrale européenne sur les marchés

Depuis plusieurs années, les marchés financiers évoluent au rythme des annonces des banques centrales qui, en créant massivement de la monnaie au plein cœur de la crise, sont devenues des acteurs incontournables des marchés.

La Banque centrale européenne (BCE) ne déroge pas à cette règle et chaque allocution de sa présidence agite les marchés. Le premier novembre 2019, Mario Draghi, président du conseil des gouverneurs de la BCE depuis 2011, est arrivé au terme de son mandat. C'est Christine Lagarde, ancienne Directrice générale du Fonds Monétaire International (FMI) qui lui a succédé pour un mandat d'une durée de huit ans.

Pour rappel, le rôle de la BCE est de « gérer la monnaie unique, assurer la stabilité des prix et mener la politique économique et monétaire en zone euro ». Depuis sa revue stratégique de juillet 2021, la BCE a revu sa cible d'inflation. Elle est passée d'un objectif d'inflation proche mais inférieur à 2% à une inflation aux alentours de 2% à moyen terme.

De plus, dans le calcul de l'inflation, le coût du logement sera « mieux pris en compte », ce qui aura tendance à augmenter mécaniquement le niveau de l'indice observé (IPCH).

Pour atteindre cet objectif mais également afin d'influencer la courbe des taux à moyen et long terme (dans l'objectif de maintenir des « conditions de financement favorables »), la BCE dispose d'un certain nombre d'outils de politique monétaire :

- Les mesures dites « conventionnelles » : la Banque centrale européenne peut moduler les niveaux de taux auxquels elle prête aux banques commerciales mais également le niveau auquel elle rémunère leurs dépôts. L'action de la BCE sur ses taux directeurs a essentiellement un impact sur les taux courts interbancaires, c'est-à-dire sur les index €STR, Eonia et Euribor.

- Les mesures dites « non-conventionnelles » : la Banque centrale peut également acheter des titres sur le marché secondaire (des obligations d'Etat et d'entreprises) afin de faire mécaniquement baisser les taux d'emprunt des différents acteurs économiques. C'est ce que l'on appelle le Quantitative Easing (QE). Ces mesures peuvent également s'accompagner de prêts au secteur bancaire sur des durées plus longues qu'observées traditionnellement et à des taux bonifiés si les prêts sont par la suite redistribués dans l'économie réelle.

Il s'agit d'opérations de refinancement ciblées à plus long terme, les Targeted Longer Term Refinancing Operations (TLTRO). L'objectif est de fluidifier la transmission de la politique monétaire aux agents économiques comme les ménages et les entreprises.

En outre, au cœur de la crise économique de la COVID-19, la BCE a également mis en place un nouveau programme d'achats d'actifs d'urgence face à la pandémie, le Pandemic Emergency Purchase Program (PEPP).

1.1.2 Une crise sanitaire aujourd'hui largement maîtrisée dans les pays développés

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan qui dépasse le cadre sanitaire, et qui s'est vite étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de 3,4%, les cours du pétrole ont diminué et le CAC40 accuse une baisse de 7,14% en 2020. On observe ainsi un mouvement de « flight to quality » faisant décroître le rendement de l'OAT 10 ans de 0,46% en 2020.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques prises par les gouvernements et les institutions supranationales ont permis de limiter l'ampleur de la crise économique dont l'évolution est étroitement corrélée à la résolution de la crise sanitaire.

Si la pandémie est aujourd'hui maîtrisée dans les grandes puissances économiques telles que la Chine, les Etats-Unis et l'Europe, elle frappe toujours les pays en voie de développement qui n'ont à ce jour pas suffisamment

accès aux vaccins. Au niveau mondial, les indicateurs de santé de l'économie et des marchés financiers sont au plus haut depuis le troisième trimestre 2021.

1.1.3 Des politiques budgétaire et monétaire sans précédent

Parallèlement aux mesures sanitaires visant à contenir puis éradiquer l'épidémie de la COVID19, les gouvernements et les banques centrales, forts de leurs expériences lors de la crise de 2008, sont massivement et rapidement intervenus pour soutenir l'économie. Sur le plan budgétaire, les politiques se sont focalisées d'abord sur le soutien à l'économie avant de favoriser la relance. En France, les plans de soutien se sont concentrés sur les dispositifs d'indemnisation des entreprises et des citoyens suite à l'arrêt de l'activité lors du premier confinement.

L'Etat a par exemple financé en 2020 le chômage partiel pour un montant de 27,1 milliards d'euros. Cela a permis aux agents économiques de garder confiance dans l'avenir et un certain pouvoir d'achat utile à la reprise de la consommation en sortie de confinement.

En outre, afin de conserver un marché du financement bancaire fonctionnel, c'est-à-dire que les banques puissent continuer à fournir des liquidités aux différents acteurs économiques, l'Etat a mis en place un programme de 300 milliards de garanties d'emprunts, les fameux Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Au niveau européen, l'Eurogroupe a mis en place un plan d'urgence de 540 milliards d'euros.

Ce plan comprend (i) une enveloppe de 200 milliards d'euros accordée à la Banque Européenne d'Investissement pour l'octroi de prêts nouveaux aux entreprises, (ii) la possibilité pour la Commission européenne de lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales comme le chômage partiel, et (iii) il octroi aux pays les plus touchés par le virus des lignes de crédit préventives via le Mécanisme européen de stabilité (MES) dans la limite de 240 milliards d'euros.

Par la suite, les plans de relance ont pris le relais afin de financer de projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21ème siècle : l'écologie, la digitalisation ou encore l'économie durable.

En France, le plan France Relance de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards. En Europe, le plan de relance Next Generation EU (NGEU) est « le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe ».

Ce plan d'un montant total de 2 000 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

Sur le plan monétaire, les banques centrales maintiennent leurs taux bas et développent leurs instruments de politique non conventionnelle afin de permettre aux acteurs (Etats, banques, entreprises, ménages) de s'endetter dans de bonnes conditions.

En Europe, la Banque centrale européenne a décidé en mars 2020 d'augmenter le montant de l'enveloppe de son programme d'assouplissement quantitatif, l'Asset Purchase Programme (APP) de 120 milliards d'euros.

Ce programme vise à racheter sur le marché secondaire 20 milliards d'euros de titres d'Etats et d'entreprises chaque mois, afin de faciliter les conditions d'émission des émetteurs publics et privés.

En mars 2020 également, la BCE a annoncé la mise en place d'un programme de rachat d'actifs supplémentaire, Pandemic Emergency Purchase Programme (PEPP), d'un montant de 1850 milliards d'euros et se terminant en mars 2022.

Cependant, l'effort devant être maintenu, il est fortement probable (à l'heure où nous écrivons ces lignes, en septembre 2021), sur la base des dernières déclarations des membres de la BCE, qu'un nouveau programme soit créé pour se substituer au PEPP pour sortir en douceur du programme et éviter une hausse brutale et importante des taux d'emprunt d'Etat.

En parallèle, la BCE maintient ses taux directeurs à des niveaux très bas, le taux des opérations principales de refinancement (le taux refi) étant actuellement à 0%. Outre-Atlantique, la Réserve fédérale des Etats-Unis (FED) a également pris des mesures exceptionnelles.

Elle a procédé à plusieurs baisses de taux pour un total de 150 points de base en l'espace de quelques semaines, ceux-ci évoluant actuellement entre 0% et 0,25%. De plus, elle a annoncé un programme de 2 300 milliards de dollars visant à soutenir l'économie nationale en proposant des prêts d'une durée de quatre ans aux entreprises de 10 000 employés au maximum, mais également en achetant des obligations émises par les Etats, les comtés et les villes les plus peuplées du pays.

D'autres programmes de relance budgétaire sont encore en cours de validation par les institutions américaines tels que le plan d'investissement dans les infrastructures ou encore un plan social de plusieurs milliers de milliards de dollars.

Ces mesures de soutien à l'économie (par les banques centrales et les gouvernements) et les mesures de relance ont permis de rétablir la confiance dans les titres d'Etats sur les marchés et de permettre à l'économie mondiale de résister, ce qui s'illustre dans les valorisations élevées des différents marchés comme les actions ou le pétrole (autour des 6500 points pour le CAC40 et de 80\$ pour le Brent à fin septembre 2021).

1.1.4 Economie mondiale une santé retrouvée en 2021

Les différents dispositifs de soutien à l'économie se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise, notamment au niveau social.

En Europe, les mesures de chômage partiel ont permis de contenir l'augmentation du taux de chômage. En France, le pic de chômage a été atteint au quatrième trimestre 2020 à un niveau contenu de 9%, avant de retomber à 8% et de poursuivre depuis sa baisse (cf graphique plus bas). Cela a permis une reprise d'activité économique rapide dès la fin des mesures de confinement.

A l'inverse, aux Etats-Unis où le marché de l'emploi est plus flexible et dont le taux de chômage est structurellement plus faible qu'en Europe, de telles mesures de chômage partiel n'ont pas été mises en œuvre. Ainsi, au plus fort de la crise le taux de chômage aux Etats-Unis a été multiplié par quatre en atteignant les 14,7%, contre les 3,5% observés avant la crise, son plus bas niveau historique.

La flexibilité du marché du travail américain a toutefois permis une diminution régulière de ce taux de chômage pour atteindre le niveau de 4,8% en septembre 2021. Taux de chômage en France (au sens du Bureau International du Travail) Source : INSEE

Du côté de la croissance économique, les prévisions d'abord pessimistes se sont progressivement et rapidement améliorées depuis le début de la pandémie, et ce jusqu'aux prévisions de septembre dernier de l'Organisation de Coopération et de Développement économiques (OCDE), sur fond d'amélioration continue des conditions sanitaires mondiales.

Même si le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, on observe que le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022. Cette année, les taux de croissance prévus par l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, de 5,3% pour la Zone Euro, de 6% pour les Etats-Unis et de 8,5% pour la Chine.

Dans cet environnement, le climat d'optimisme quant à l'évolution de la conjoncture économique peut également s'observer à travers le prisme des indices des indicateurs d'achat (PMI), qui se sont fortement améliorés depuis le début de la crise sanitaire.

Les indicateurs PMI sont des indicateurs de sentiment obtenus par sondage des responsables d'entreprises au regard du dynamisme économique de la zone étudiée. Une valeur supérieure à 50 traduit un climat optimiste et des prévisions d'expansion économique.

A l'inverse, un indicateur en dessous de 50 traduit un pessimisme de leur part et des prévisions de contraction de l'activité économique. En Zone Euro, l'indice PMI composite est passé d'un niveau historiquement bas de 11,1 au mois d'avril 2020 à 54,9 au mois d'août 2020, et est supérieur à 50 depuis avril 2021.

Des banques résilientes et en pleine santé

Aux Etats-Unis et en Europe, les établissements bancaires ont prouvé leur résilience et ont également retrouvé une santé financière remarquable.

En termes de résilience, la gestion de la liquidité des banques européennes est bonne et s'améliore selon l'étude de KPMG (Risques sanitaires, financiers et climatiques : comment les banques européennes ont traversé 2020 ?) de juillet 2021.

Le ratio de couverture de liquidité, Liquidity Coverage Ratio (LCR), des banques du panel étudié est « largement supérieur à 100% et en forte progression à 151% en 2020 contre 139% en 2019 », tout comme leur structure financière puisque le ratio de solvabilité bancaire (CET) moyen ressort à 14,96% en 2020, en hausse de 107 points par rapport à 2019.

En outre, l'année 2021 est positive pour les banques qui voient leur niveau d'activité augmenter.

Le Produit Net Bancaire de la banque BNP Paribas a par exemple augmenté de 0,9% entre le deuxième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2021. Il en va de même pour leur rentabilité (CA CIB a affiché au troisième trimestre 2021 le meilleur résultat net depuis sa cotation en 2001).

Les perspectives financières sont également bonnes, si l'on observe la valorisation des cours boursiers de l'Euro Stoxx banks qui a retrouvé en septembre 2021 son niveau de février 2020, soit un mois avant la crise. 0,0% 1,0% 2,0% 3,0% 4,0% 5,0% 6,0% 7,0% 8,0% 9,0% 2021 2022

1.1.5 Des marchés actions portés par la tech' en 2020 et par le luxe ainsi que les bancaires en 2021

Le début de la crise sanitaire a été marqué par une forte incertitude sur les marchés, qui s'est traduite par une volatilité accrue, notamment sur les marchés actions. Les investisseurs, inquiets, ont réalloué leurs capitaux des marchés considérés comme plus risqués (actions, pétrole...) vers des actifs moins risqués tels que les titres d'Etats.

En conséquence, le premier trimestre 2020 a été marqué par l'effondrement des principales places boursières mondiales.

En zone euro, l'indice Eurostoxx50 est passé de plus de 3 800 points au mois de février à moins de 2400 points au mois de mars 2020, tandis qu'aux Etats-Unis, le S&P500, l'indice reprenant la capitalisation des 500 plus grandes entreprises américaines, est passé de plus de 3 300 points à près de 2 200 points sur la même période.

La confiance est finalement revenue sur les marchés actions grâce à l'amélioration progressive de la situation sanitaire et les différentes mesures prises par les gouvernements et les banques centrales.

En 2020, l'indice des valeurs technologiques américaines, le NASDAQ, a progressé de plus de 43%, et le S&P500 de 16%. En effet, les confinements ont favorisé l'e-commerce, la ventes d'ordinateurs pour le travail à distance ou encore les films à la demande, permettant ainsi aux valeurs technologiques et aux géants du web Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft (GAFAM) ainsi que Netflix en tête, d'accroître leur activité et leur valorisation.

En Europe, cependant la valorisation des entreprises a fini sur une performance négative, avec un CAC40 ayant perdu 7,14% sur l'année.

En 2021, comme l'illustrent les indices boursiers, la performance boursière européenne est bien meilleure : le CAC40 a franchi la barre des 6 900 points en août, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis plus de 20 ans. Le CAC40 et l'Euro Stoxx50 gagnent respectivement à la fin du troisième trimestre presque 17% et 15%.

La reprise de la consommation et du commerce international due aux sorties de confinement dans les principales régions du monde durant l'année a profité entre autres aux valeurs exportatrices comme celles du Luxe (LVMH, L'Oréal, Hermès...)

. En parallèle, les établissements bancaires ayant particulièrement bien résisté en 2020 et poursuivant leur croissance et l'amélioration de leur rentabilité signent également une belle performance boursière depuis le début de l'année 2021. L'Euro Stoxx Banks a cru de plus de 44% depuis le 1 er janvier, soit la meilleure performance sectorielle.

Depuis le troisième trimestre 2021, le regard des opérateurs se tourne sur la sortie à venir des politiques monétaires accommodantes des banques centrales, déjà entamée dans de nombreux pays, mais également sur le retour de l'inflation, qui sont autant de freins à la croissance potentielle des cours boursiers.

1.1.6 Retour de l'inflation et adaptation des banques centrales

Si la croissance économique a été touchée par la crise sanitaire mondiale, celle-ci, à travers le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale, a également pesé sur la croissance des prix en zone euro. Malgré les politiques monétaires menées par la BCE et la FED visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation, cette dernière n'a pas été au rendez-vous de 2020.

En zone Euro, elle a atteint 0,25% en 2020. Cette très faible augmentation des prix s'explique essentiellement par l'effondrement des prix de l'énergie, qui pèse fortement dans l'indice des prix européen.

On observe cependant un changement de tendance depuis octobre 2020. Le cours du pétrole Brent ne cesse de grimper, et cote début octobre 2021 aux alentours des 80 USD, faisant mécaniquement s'envoler l'indice des prix à la consommation.

Qui plus est, d'autres éléments conjoncturels poussent les prix à la hausse depuis la sortie des confinements : des difficultés de recrutement, des hausses de salaires, une désorganisation des chaînes d'approvisionnement, une pénurie de matières premières entraînant la hausse de leur prix.

Au niveau des matières premières, l'impact du coût de pétrole se fait sentir directement à la pompe sur le prix du gazole. En France le prix au litre n'a jamais été aussi élevé. Il a atteint les 1,5534 euros par litre la semaine du 8 au 15 octobre selon le ministère de la Transition écologique.

Les niveaux élevés d'inflation, particulièrement aux Etats-Unis, mais également partout dans le monde, s'expliquent aussi par un effet de base. Les chiffres de l'évolution des prix s'affichent en glissement annuel et les chiffres 2021 sont donc comparés à ceux de 2020 où les prix étaient au plus bas. Or cet effet de base, d'après une étude de l'Insee, explique en Europe environ 60% de la hausse annuelle des prix prévus en 2021.

Dans les dernières prévisions de l'OCDE de septembre 2021, les Etats-Unis devraient subir une inflation de 3,6% en 2021, de 3,1% en 2022, et la zone euro de 2,1% en 2021 et 1,9% en 2022.

Quid du comportement des banques centrales ?

Les niveaux d'inflation américains, sous réserve que la croissance économique et que le niveau de l'emploi poursuivent leur amélioration, devraient inciter la FED à entamer un tapering.

Le tapering consiste en une diminution des achats d'actifs par une banque centrale et une hausse de ses taux directeurs. Elle a annoncé le 22 septembre dernier qu'elle pourrait bientôt réduire ses achats d'obligations.

En zone euro, les niveaux d'inflation sont et devraient rester sur des niveaux en ligne avec l'objectif de stabilité des prix de la BCE, ce qui laisserait la possibilité à cette dernière de maintenir ses taux bas actuels. En outre, le PEPP, qui doit s'éteindre en mars 2022, devrait selon quelques sources de la BCE probablement être remplacé par un autre programme afin de maintenir des conditions de financements favorables.

Sur le marché des changes, cette divergence de timing dans les politiques monétaires des deux banques centrales devrait affaiblir la valeur de l'euro face au dollar. Sur le plan du commerce international, cette dépréciation de l'euro par rapport au dollar engendrera probablement toutes choses égales par ailleurs une hausse de la compétitivité prix et un accroissement des exportations européennes.

1.1.7 Des taux d'intérêt euro stabilisés à des niveaux bas

La diminution de l'incertitude résultant notamment de l'interventionnisme des banques centrales s'est également illustrée sur le marché des taux d'intérêts.

En début de crise sanitaire, sur le marché obligataire souverain, l'inquiétude des investisseurs s'est traduite notamment par une défiance vis-à-vis des titres obligataires émis par les Etats européens les plus touchés, comme l'Italie par exemple pour la zone euro, tirant à la hausse leurs taux de rendement et pesant sur la soutenabilité de la dette des Etats émetteurs de ces titres.

Cette inquiétude a dans un premier temps engendré une augmentation des spreads, soit l'écart entre le taux de rendement des obligations des Etats européens et le taux de rendement du Bund allemand, l'obligation de référence en Zone Euro, qui s'est finalement détendue grâce aux achats massifs de titres dans le cadre du PEPP européen.

Sur le marché interbancaire, l'€ster et les Euribors sont toujours très proches du taux de dépôt marginal de la BCE, à 0,50%. L'évolution de ces taux jusqu'à l'échéance 12 mois est quasi-inexistante depuis 2021, reflétant à ce jour peu d'évolution dans les anticipations de changement de politique monétaire.

Cependant, la courbe des swaps de taux euros à moyen et long terme varie plus largement, et ce en fonction des déclarations de Christine Lagarde. Dans le cadre de sa revue stratégique de juillet, la BCE a défini une nouvelle cible d'inflation, elle a révisé ses prévisions de croissance, d'inflation et préparé les marchés à un tapering.

Cela étant, au 1er octobre, la courbe est toujours très plate et largement en territoire négatif, elle redevient positive à plus de 8 ans, illustrant les anticipations des opérateurs de marché qui parient sur une remontée des taux directeurs dans un avenir assez lointain. C'est également ce que montrent les anticipations de l'€ster et de l'Euribor 3M (cf graphique plus bas).

L'€ster, d'après le marché des Futures, devrait rester sur ses niveaux actuels autour de -0,58% jusqu'en septembre 2022 avant de progressivement et lentement remonter, et ne redevenir positif qu'en septembre 2027. Au-delà de la politique monétaire de la BCE qui influence les taux courts comme longs, un autre élément vient depuis peu perturber les mouvements de taux longs : il s'agit de l'inflation.

En effet, les chiffres et les anticipations d'inflation, élevés aux Etats-Unis, et modérément élevés en Europe, ont participé à la hausse des taux d'emprunts d'Etat depuis le début de l'année 2021. Un suivi de l'évolution de l'inflation est donc aujourd'hui nécessaire afin d'anticiper les impacts sur les taux.

1.1.8 Focus sur la France

En 2020, la croissance française a baissé de 8%, alors que l'inflation était de 0,5%.

En 2021, d'après les dernières prévisions de l'OCDE (septembre 2021), le PIB devrait croître de 6,3%, illustrant un effet rattrapage post confinement avec une consommation accrue, un regain de confiance dans l'avenir grâce à l'amélioration de la situation sanitaire, un chômage en baisse, une reprise de la production des entreprises et l'amélioration de l'environnement économique.

En 2022, le PIB français devrait augmenter de façon importante mais moins soutenue, à hauteur de 4%, revenant ainsi sur un niveau de croissance plus proche du potentiel de croissance réelle du pays, mais surfant tout de même sur les effets de la relance budgétaire du gouvernement et des autres relances mondiales.

Du côté de l'inflation, après une croissance des prix de 0,5% en 2020, celle-ci devrait atteindre 1,9% en 2021 et 1,4% en 2022. Le chiffre assez élevé en 2021, soutenu par les différents éléments décrits plus haut dans la partie Inflation, devrait en effet baisser compte tenu du caractère conjoncturel des facteurs inflationnistes.

L'aspect « temporaire » de l'inflation est le scénario privilégié par la Banque de France et la BCE qui pensent que les goulets d'étranglement dus à la reprise économique ne dureront pas.

Cependant, il est tout de même envisageable, d'après elles, que cette hausse des prix dure plus longtemps et soit plus importante que prévue ; ce qui pourrait entamer la croissance.

LES PERSPECTIVES DES FINANCES PUBLIQUES

Pour le dernier budget du quinquennat, l'heure est encore à la relance et à la dépense même si l'exécutif annonce la fin du « quoi qu'il en coûte ». Présenté en conseil des ministres, le projet de loi de finances pour 2022 prévoit une augmentation de la dépense publique de 11 milliards d'euros.

Mais pour les collectivités, les mesures sont pour le moment assez succinctes. « Il est moins dense en dispositions que les projets de loi de finances des années précédentes. Les PLF de dernière année présidentielle sont traditionnellement peu propices aux réformes structurantes pour les collectivités », confirme Franck Claeys, directeur Economie et finances locales de France urbaine. Tour d'horizon.

Stabilité des dotations

Comme l'avait annoncé Olivier Dussopt, le ministre délégué chargé des comptes publics, le gouvernement maintient les dotations de fonctionnement et d'investissement aux collectivités locales et tient donc sa promesse de stabilité des dotations sur l'ensemble du mandat.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales sont mêmes en progression de 525 millions d'euros par rapport à la loi de finances 2021.

Mais l'explication provient surtout du dynamisme de recettes fiscales nationales après la suppression de la taxe d'habitation (versement d'une fraction de TVA aux départements et intercos à la place de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la baisse des impôts de production (création d'un prélèvement sur recettes en compensation des pertes de TFPB et de cotisation foncière des entreprises (CFE) au bloc communal).

Dans le détail, la DGF sera stable en 2022 à 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 95 millions d'euros, mais aussi des départements qui voient leurs dotations de péréquation augmenter de 10 millions d'euros.

Les communes d'outre-mer ne sont pas oubliées. Le gouvernement continue son rattrapage du niveau des dotations de péréquation versées aux communes ultra-marines par rapport aux collectivités métropolitaines. La moitié du rattrapage restant à réaliser le sera en 2022.

Un choix qui entraîne un redéploiement de crédit au sein de la DGF des communes et donc une réduction de la dotation forfaitaire de plusieurs communes à cause du mécanisme d'écrêtement.

Réforme des indicateurs financiers

Le gouvernement a décidé d'intégrer une réforme a minima des indicateurs financiers pris en compte dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation.

L'exécutif s'est inspiré des propositions du comité des finances locales en proposant d'intégrer de nouvelles ressources au potentiel fiscal (les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) perçus par les communes, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)...).

Il propose en outre de simplifier le calcul de l'effort fiscal en le centrant uniquement sur les impôts levés par les collectivités.

Pour soutenir l'investissement local dans le cadre de la relance, les collectivités bénéficieront de 276 millions d'euros de crédits de paiement en 2022 au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) exceptionnelle.

En parallèle, environ 500 millions d'euros de dotations exceptionnelles de soutien à l'investissement local (300 millions d'euros au titre de la DSIL et 100 millions d'euros pour la dotation rénovation thermique et la dotation régionale d'investissement) devraient être décaissés en 2022 au titre du plan de relance.

Le budget 2022 acte aussi le redéploiement de certains crédits du plan de relance comme pour les transports en commun en site propre dont l'enveloppe augmente de 400 millions d'euros ou Territoires d'industrie.

Le budget entérine également l'abondement supplémentaire de 350 millions d'euros de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) promis par le Premier ministre Jean Castex lors du congrès des Petites villes et des Journées annuelles de France urbaine.

Une hausse justifiée par Olivier Dussopt par « l'augmentation des prix des matières premières et une éventuelle réévaluation des montants prévisionnels des marchés publics ». Il double la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité de 10 à 20 millions d'euros.

Pour être éligibles, les communes doivent avoir plus de 75% de leur territoire en zone Natura 2000, ou être dans un parc national ou un parc naturel marin et avoir moins de 10 000 habitants.

Et une nouvelle fraction va être créée pour les communes se trouvant dans les parcs naturels régionaux. Les associations d'élus du bloc communal saluent le fait que ce doublement ne sera pas « gagé » sur les variables d'ajustement.

Des mesures encore en suspens

Plusieurs mesures devraient être ajoutées par le gouvernement par amendement gouvernemental au parlement, à commencer par le plan d'investissement.

Ce plan d'investissement d'une trentaine de milliards sur 5 ans « pour bâtir la France de 2030 » voulu par le président de la République n'est pas encore arbitré mais il sera bien ajouté pendant les discussions parlementaires. Et il devrait aussi concerner les régions.

Autre dossier en cours qui devrait aboutir pendant les discussions parlementaires : les régions devraient s'accorder sur la réforme de leur péréquation horizontale, caduc après le remplacement de la part régionale de la CVAE par une quote-part de TVA. « Nous travaillons sur une clé de répartition et sur un renforcement de la péréquation entre les régions métropolitaines et d'outre-mer », explique Jules Nyssen.

La remise au Premier ministre Jean Castex, mercredi 22 septembre, du rapport de François Rebsamen, maire de Dijon et co-président de la commission Finances de France urbaine, sur la relance de la construction de logements sociaux devrait également entraîner des amendements gouvernementaux si l'on en croit le principal intéressé.

Parmi ses propositions, il devrait proposer le remboursement aux collectivités des exonérations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) lors de la construction de HLM, car selon les associations d'élus depuis la suppression de la taxe d'habitation, elles désincitent les élus locaux à se lancer dans ce type de projets, faute de retombées fiscales.

LES PROJECTIONS DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE BIARRITZ AU 31/12/2021

Les tableaux intégrés dans le présent rapport comportent le rappel des prévisions budgétaires par étape (reports 2020 / 2021, BP , BS et DMC) avec l'indication des montants réalisés en dépenses et en recettes en mouvements réels pour l'exercice **2021**.

Pour la période à venir de **2022** à **2025**, les masses budgétaires connaissent une évolution différenciée permettant de considérer l'évolution de la situation de clôture au terme du cycle budgétaire pour la période considérée.

Bien entendu, compte tenu du contexte particulier de la crise sanitaire actuelle, les données financières contenues dans les deux tableaux de prospective sont issues d'une estimation des réalisations projetées au 31/12/2021 intégrant nécessairement une marge d'incertitude liées au contexte économique et au ralentissement de l'activité.

I. Le budget principal

La Section de fonctionnement

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Malgré ce contexte économique compliqué en raison de la crise sanitaire, les recettes réelles de fonctionnement du budget principal, cessions d'immobilisations comprises, atteindraient un montant total de **56 201 K€** en 2021 en hausse de 4.82% par rapport à 2020.

Moins impactées par la baisse d'activité de certains services publics à cause de la crise sanitaire de la COVID 19, les recettes comptabilisées au **chapitre 70** « produits des services et du domaine » s'élèveraient à **4 738 K€** en hausse de 22.28% par rapport à 2020.

Parallèlement, le **chapitre 73** « taxes et impôts » d'un montant total de **43 024 K€** enregistreraient une importante hausse de **9.93%** en raison de l'augmentation record des droits de mutation enregistrés cette année.(+18.30%).

Enfin, le montant du produit fiscal pour **2021** atteindrait la somme de **28 280 K€** en progression de **5.38%** par rapport à **2020** avec l'intégration de la majoration de la TH sur les résidences secondaires et les rôles supplémentaires.

Par ailleurs, les recettes liées au **chapitre 74** « dotations et participations » seraient de l'ordre de **5 016 K€** en baisse de **24.93%** par rapport à **2020** en raison de la suppression des allocations compensatrices fiscales (TH et TFB) liée à la suppression définitive de la TH sur les résidences principales et intégrées dans le produit fiscal global.

Par ailleurs, le chapitre **75** « autres produits de gestion courante » d'un montant de **1 264K€** enregistrerait une hausse de **3.30%** par rapport à **2020**.

Au final, le chapitre **77** « produits exceptionnels » enregistrerait un montant total de recettes de **2 054 K€** correspondant à des produits divers pour **271K€** et **1 600 K€** pour deux cessions d'immobilisations (propriété Biguerie et maison impasse Grammont).

B. Les dépenses de fonctionnement

Au global, les charges réelles totales de fonctionnement s'élèveraient à la somme de **45 888 k€** en augmentation de **5.45%** par rapport à l'exercice précédent.

A l'instar des recettes réelles de fonctionnement impactées par la crise sanitaire, les dépenses réelles de fonctionnement ont été plus légèrement touchées à l'exception des charges de gestion courante ou des subventions versées.

Pour ce qui concerne le **chapitre 011** « charges de gestion courante », le montant des réalisations serait de **11 402 K€** en hausse de **7.35%** par rapport à **2020** avec notamment les frais de fonctionnement de centre de vaccination qui a été mis en place en janvier et l'augmentation des postes honoraires et prestations extérieures.

Le **chapitre 012** qui enregistre tous les frais de personnel (rémunération et charges des titulaires et auxiliaires), atteindraient un montant total de **22 500 K€** en augmentation de **7.42%** par rapport à **2020** en raison de la création de certains services (stationnement / allo Mme le maire), des restructurations et renforcements décidées en 2021 ou d'éléments exogènes (évolution règlementaire et statutaire).

Parallèlement, les reversements de recettes (droits de mutation taxe de séjour) intégrés dans le chapitre **014** seraient comptabilisés à hauteur de **2 060€** en hausse de 28.12% par rapport au montant supporté en **2020** en raison de la pénalité SRU limitée à **485 K€** en 2021.

Par ailleurs, les montants de subventions versées aux organismes publics et privés et aux frais de la municipalité totaliseraient un montant de **8 136 k€** en baisse de **-2.16%** par rapport à **2020** en raison de la baisse programmée des subventions.

Bénéficiant de conditions toujours très favorables des taux constatés sur les marchés financiers, la part des intérêts des emprunts souscrits pour le budget principal comptabilisée au **chapitre 66** devrait représenter un montant de **680k€** en **2020** en hausse légère de **4.87%** par rapport à **2020**.

Enfin, le **chapitre 67** « charges exceptionnelles » d'un montant de **799 K€** serait en augmentation de **16.12%** par rapport à **2020** en raison de l'ajustement de la subvention prévue cette année pour le budget annexe SPIC TVA .

C. L'épargne de gestion

Calculée par différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement intégrant la part en intérêts, l'épargne brute de gestion atteindrait un montant de **8 713 k€** en **2021** contre **7 777k€** en **2020** soit une hausse de **12.03%** soit un taux d'épargne de **15.50%** des recettes réelles de fonctionnement.

Comparativement à **2020**, ce taux de marge brute pour **2021** s'est amélioré dans la mesure où l'impact financier de la crise sanitaire sur les recettes de fonctionnement est beaucoup plus réduit, voire compensé par l'augmentation d'autres recettes fiscales indirectes pour le budget principal.

La Section d'investissement

A- Les dépenses d'investissement

Hormis le résultat brut reporté de **2020 (3 716 k€)**, les opérations financières correspondent essentiellement au remboursement du capital des emprunts pour un montant de **4 595 k€**.

Parallèlement, les subventions d'équipement s'élèveraient à la somme de **900 k€** correspondant essentiellement à la subvention versée au budget annexe SPIC TVA (**900k€**) et les autres subventions d'équipement versées aux organismes privés.

Enfin, les dépenses d'équipement atteindraient un montant total de **16 000k€** représentant un taux de réalisation de **66.93 %** par rapport aux prévisions cumulées des chapitres 20 - 21 – 23 qui se présenteraient comme suit :

Chapitre	Libellé	Prévu	Réalisé	% de réalisation
20	Immobilisations incorporelles	816	634	77.77%
21	Immobilisations corporelles	5 246	4 062	77.43%
23	Travaux	17 844	11 304	63.35%
TOTAL		23 906	16 000	66.93%

En k€

B- Les recettes d'investissement

Indépendamment de l'affectation du résultat de résultat de fonctionnement capitalisé **2020** pour **2 535 k€**, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à la somme de **7 671 k€** avec un montant significatif de **1 865 k€** au titre du FCTVA et de **3 257 k€** pour les subventions d'équipement extérieures reçues, de la taxe d'aménagement (**842 k€**) du produit des amendes de police (**650 K€**) et recettes diverses pour un montant résiduel de **35 k€**.

Enfin, pour compléter le financement des dépenses d'équipement, le recours à l'emprunt nouveau a atteint un montant de **4 600 k€** pour l'année **2021** pour le budget principal.

II. Le budget annexe SPIC TVA

La Section de fonctionnement

A. Les recettes réelles de fonctionnement

Compte tenu de la spécificité commerciale des recettes de fonctionnement affectées dans le budget annexe SPIC TVA, les conséquences de la crise sanitaire restent sensibles mais dans une moindre mesure par rapport à **2020**.

Dans ce cadre contraint, les recettes réelles de fonctionnement du budget annexe atteindraient néanmoins un total de **5 603 k€** en hausse de **23.76%** par rapport à **2020** qui tenait compte du plan de soutien au secteur économique local avec les mesures d'allègement de charges et de réductions des redevances ou loyers mais également grâce à l'encaissement du solde provision GER de 881 k€ suite à résiliation PPP

B. Les dépenses de fonctionnement

Dans le même ordre, les dépenses réelles de fonctionnement de **2021** évolueraient à la hausse pour un montant de **5 071 K€** avec un taux de **32.93%** par rapport à celles de **2020** avec l'ajustement de crédits pour les locations de salles publiques prises en charge par la ville de Biarritz affectées au centre de vaccination anti -Covid 19.

Les dépenses afférentes aux charges à caractère général s'élèveraient à **1 999 k€** en **2021** en augmentation de **18.96%** par rapport à **2020** alors que les autres chapitres importants de dépenses réelles (chapitre **65** subventions versées pour contraintes de service public pour un total de **873 K€** et le chapitre **66** pour la part en intérêts de la dette pour **921 K€** restent sur des niveaux équivalents à ceux de **2021**.

C. L'épargne de gestion

Impactée moins fortement par la baisse des recettes de fonctionnement à caractère économique, l'épargne brute du budget annexe SPIC TVA se situe à un montant de **532 k€** en diminution de **25.35%** par rapport à **2020** avec un taux d'épargne de 10% mais dans l'hypothèse souhaitable d'un retour à la normalité du contexte économique en 2022, le niveau d'épargne de gestion remonterait au niveau atteint les exercices précédents de **+ 900 k€**.

La Section d'investissement

A. Les recettes d'investissement

Indépendamment de l'affectation du résultat de fonctionnement capitalisé (**1 242 k€**) de **2020**, les recettes réelles d'investissement se sont élevées à la somme de **2 530 k€** correspondant aux subventions extérieures (**100 K€**) et **900 k€** en provenance du budget principal pour contraintes de service public.

En complément de ces recettes spécifiques, un recours à l'emprunt nouveau est réalisé à hauteur de **1 530 K€** en **2021**.

B. Les dépenses d'investissement

Hormis le remboursement du capital des emprunts spécifiques contractés pour le budget annexe SPIC TVA pour un montant de **816 k€** hors refinancement des emprunts, les dépenses d'équipement s'élèveraient à la somme totale de **1 811 k€** représentant un taux de réalisation de 47.28% en 2021 et concernant principalement les travaux réalisés à l'Aquarium de Biarritz (200 k€) ceux du Golf (250 k€) et du casino (700 k).

LES ORIENTATIONS POLITIQUES

Tenir nos engagements

Nous nous sommes engagés sur un programme de réalisations précises et sur l'amélioration du service public aux biarrots dans un souci de gestion saine des deniers publics (écoles, environnement / cadre de vie, propreté, proximité, sécurité, logement, etc.)

Notre contrat avec les Biarrots se traduit par un projet de mandat qui s'articule autour de 4 axes :

- *Une ville proche et à l'écoute,*
- *Une ville durable et responsable,*
- *Une ville sûre et bienveillante,*
- *Une ville dynamique et attractive*

Maintenir notre effort d'investissement

Notre ambition en matière d'investissement doit rester élevée pour au moins trois raisons.

Nous devons continuer d'investir car l'investissement d'une collectivité comme la nôtre reste un moteur de l'activité économique d'une région.

Nous devons continuer d'investir pour être toujours plus forts dans la compétition que se livrent les villes de notre rang pour attirer le tourisme et les entreprises sources d'emplois.

Enfin, nous devons continuer d'investir pour, sans cesse, améliorer la qualité et le cadre de vie des biarrots dans leur ville.

Une ville proche et à l'écoute,

Associer les Biarrots aux décisions de la ville est une nécessité démocratique.

Gouverner différemment, c'est mettre en place un véritable contrat de démocratie participative. C'est tout le sens des élus de quartier, des permanences mensuelles, de la mise en place des Conseils Consultatif de la Vie locale et de la démarche Biarritz 2030.

Une ville durable et responsable,

Loger les Biarrots : notre priorité

La politique du logement est l'une des priorités de notre mandat.

Sur un marché dont les prix de vente ont explosé, où les locations à l'année se raréfient au profit des locations saisonnières, il est donc indispensable de travailler sur l'offre de logements d'un point de vue quantitatif et qualitatif par la mise en synergie de plusieurs actions sur la durée du mandat, tout comme la poursuite des démarches administratives pour aboutir au lancement opérationnel du projet Aguiléra.

Travaux et aménagements

Fidèle à nos engagements de campagne, nous devons rattraper le retard de l'entretien quotidien de nos rues et de nos trottoirs.

Au-delà, c'est un vaste plan pluriannuel d'investissements qu'il convient d'engager pour la rénovation de nos bâtiments municipaux afin de garantir la sécurité, la mise aux normes et l'accessibilité pour tous.

A cela, il faut engager Biarritz sur des opérations spécifiques dans les quartiers et notamment aux entrées de Ville.

Notre politique doit aussi permettre de préserver notre patrimoine historique et architecturale de Biarritz.

Enfin, le développement durable est une priorité politique transversale à toutes nos politiques publiques.

Un cadre de vie à protéger

La ville s'engage dans la préservation de son patrimoine arboré et en développera la place de l'arbre dans la Ville.

En collaboration avec l'Agglomération, la qualité des eaux de baignade est une priorité pour notre environnement.

Nos parcs et jardins doivent être des lieux de vie mais également de protection de l'environnement.

Repenser les mobilités et le stationnement

La préservation de notre cadre de vie et de ville nécessite de repenser en profondeur nos mobilités et nos transports.

Ainsi, en concertation avec les acteurs économiques et les habitants, un nouveau plan de circulation et de stationnement doit être engagé dans tous les quartiers.

Une ville sûre et bienveillante

Enfance et jeunesse

Soucieuse de conserver ses écoles de quartier et d'offrir aux élèves biarrots des locaux sécurisés et en bon état, la Ville investit dans leur rénovation.

La municipalité a décidé d'un plan de rénovation des écoles et planification pour un investissement de 10 millions d'euros durant le mandat.

La politique pour nos enfants et nos jeunes passe par une politique éducative ambitieuse avec les partenaires locaux, comme l'éducation nationale et le monde associatif. Cela se concrétise par des opérations comme « L'enfant et la pelote » ou la mise en place d'un plan d'éducation artistique et culturelle.

C'est aussi assurer une restauration de qualité, en privilégiant les circuits courts comme l'éducation alimentaire.

Notre politique jeunesse passe également par des actions spécifiques par tranche d'âge et dans les quartiers afin de répondre toujours aux attentes de nos jeunes Biarrots.

Politique sociale

La crise sanitaire a accentué la précarité et nous devons repenser nos solidarités.

L'année 2022 sera l'année de la reprise de la gestion de l'épicerie sociale municipale en année pleine, au sein du Service d'Aide à la Population.

Parallèlement, une décision quant au devenir du bâtiment du siège du CCAS, situé square d'Ixelles, devra être prise.

Dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen signé par Madame le Maire et le Président du Conseil Départemental des Pyrénées atlantiques pour 5 ans, le service prestataire s'est fixé des objectifs permettant d'optimiser les prestations et d'améliorer la qualité du service.

Une analyse des besoins sociaux sera élaborée en 2022.

Enfin, pour une meilleure cohérence de notre politique jeunesse, la petite enfance sera transférée du CCAS à la Ville au 1^{er} janvier prochain.

Prévention et tranquillité publique

La sécurité est la première des libertés pour les Biarrots.

Ainsi, notre politique est avant tout celle de la tranquillité publique avec notamment le développement du réseau de caméras de vidéoprotection.

Le rôle majeur de la Police Municipale est d'être une police de proximité. Ses agents sont présents dans les quartiers au plus près de la population pour lui prêter assistance, sécuriser les personnes et les biens, lutter contre les incivilités, verbaliser les stationnements dangereux et les infractions au code de la route.

Dans un souci bien légitime de leur protection, les agents de la Police Municipale volontaires seront tous armés d'ici fin 2022 après les formations annuelles juridiques et techniques obligatoires et passage de tests psychologiques également annuels.

Infrastructures et cybersécurité

La cybersécurité fait partie des enjeux prioritaires. D'autant qu'avec la Smart City et les objets connectés, la surface d'attaque est de plus en plus importante.

La crise COVID a placé le numérique au cœur de nos outils de travail où il convient de moderniser et de développer les équipements pour favoriser le télétravail en interne.

Pour accompagner notre politique de la SMART CITY, il convient de poser un diagnostic et un plan directeur général.

Une ville dynamique et attractive

S'orienter vers une destination durable

L'industrie touristique est le cœur économique de Biarritz. La crise COVID 19 a bouleversé tant le tourisme d'affaires que le tourisme familial.

Dans la configuration économique de la ville créée il y a 30 ans, Biarritz doit gérer un patrimoine extrêmement important et notamment 4 grosses infrastructures qui nous ont permis d'être attractif sur le Tourisme d'affaires (la Gare du Midi, Bellevue , le Casino et la halle d'Iraty).

Ces équipements doivent urgemment être modernisés pour permettre à notre destination de rester dans la compétition.

Comme de nombreuses villes spécialisées sur ce secteur du Tourisme d'affaires, nous aurons nécessairement à adapter notre offre tout en réfléchissant collectivement sur les nouveaux modes de tourisme de l'après-Covid19.

Le tourisme durable doit être au cœur de toutes nos réflexions et notre action et nous conduire rapidement à la labélisation de la destination Biarritz.

Favoriser le commerce de proximité

Nous devons travailler sur l'attractivité du commerce de proximité, l'accessibilité et la qualité de l'offre commerciale, tout en intégrant les défis du développement durable.

Cela se concrétise par l'accompagnement des projets et des acteurs économiques, l'animation et la communication, le développement des marchés dans les quartiers et le suivi de la réglementation pour toujours mieux accompagner les commerçants.

L'animation commerciale et les événements permettent également d'avoir une meilleure attractivité notamment pour nos commerces, nos hôtels et restaurateurs.

Le sport

La politique sportive de Biarritz, participant au projet global de développement et de promotion de la Ville, s'articule avec d'autres politiques d'éducation, de solidarité, de citoyenneté, d'aménagement du territoire et du sport santé.

Nos infrastructures vieillissantes et mal entretenues depuis des années doivent nous engager dans un programme de réhabilitation ambitieux.

Avec ses 11 500 licenciés sportifs dont plus de 4 000 femmes, la Ville doit soutenir tant le sport amateur que le professionnel dans un souci d'équilibre.

La politique sportive de Biarritz c'est aussi les sports de glisse et de la culture surf, éléments transversaux de la politique touristique.

La culture

La politique culturelle à Biarritz est une priorité de notre mandat autour de nos équipements comme la médiathèque, le cinéma, les salles de spectacles et de concerts.

Source de cohésion sociale, mais également d'épanouissement personnel, notre politique culturelle est tournée tant auprès des enfants dans les écoles qu'auprès du grand public.

Les expositions, les concerts, la pratique de l'art dans toutes ses formes, mais aussi les événements tels nos festivals doivent être le moteur tant de l'attractivité culturelle, touristique de Biarritz que du lien social entre les habitants et au cœur de nos quartiers.

L'action sociale

L'animation et la gestion du **service Petite Enfance**, composé de 5 crèches et d'un Pôle Petite Enfance et jusqu'alors géré par le CCAS, sera transférée à la Ville de Biarritz au 1^{er} janvier 2022.

Conformément aux objectifs fixés dans la Convention Territoriale Globale signée entre la ville et la CAF, la politique petite enfance s'articule autour de trois grands axes d'intervention :

- Participer au développement et à l'attractivité du territoire grâce à l'offre de service proposée aux habitants
- Identifier et prendre en compte les besoins des familles
- Affirmer et coordonner une politique éducative de territoire avec l'ensemble des partenaires petite enfance

Ainsi en 2022, il est prévu d'inciter davantage les projets passerelles avec les écoles maternelles. Les crèches étant situées à proximité des écoles maternelles, le rapprochement avec les équipes enseignantes signera une volonté de créer du lien entre professionnels.

Un comité de pilotage pour faciliter la familiarisation des enfants avec le milieu scolaire avant la rentrée officielle, sera mis en place.

Madame le Maire, les agents de la ville de Biarritz ainsi que les associations partenaires de la petite enfance souhaitent organiser une journée dédiée à la petite enfance pour le printemps 2022.

Les différents dispositifs de l'accueil collectif et individuel seront mis à l'honneur ainsi que les associations intervenant auprès des familles et jeunes enfants. Cette journée sera clôturée par une conférence avec tous les acteurs.

Dans le cadre du Pôle Petite Enfance, des actions partenariales avec les professionnels des lieux d'accueil parents/enfants seront proposées, des soirées à thèmes liées à la parentalité, ou des groupes de paroles, type « cafés parents » seront multipliés.

Dans le cadre de développement d'actions intergénérationnelles, le service petite enfance continuera à réaliser des animations avec l'EHPAD municipal « Notre Maison » comme initié en 2021.

Le rôle du service petite enfance est également d'accompagner à la création de nouvelles places en accueil collectif ou individuel.

A ce titre, il est proposé au conseil municipal d'accompagner la création d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Ces maisons répondent à un souhait de nombreuses assistantes maternelles d'accueillir des enfants hors de leur domicile et de partager leurs expériences, et représentent une bonne alternative entre l'accueil individuel et l'accueil collectif.

La diminution des effectifs sur l'école Sévigné pourrait permettre en 2022 de créer une micro crèche au sein des locaux scolaires vacants, afin de développer une structure multi-accueil municipale encore inexistante et répondre aux besoins des familles biarrottes.

Effectivement, le pôle petite enfance enregistre une augmentation de 13% des pré-inscriptions en mode d'accueil du jeune enfant mais aussi une diminution de l'offre d'accueil individuel due à une pyramide des âges élevés des assistantes maternelles (3 départs prévisionnels pour 2022).

Enfin, dans un souci de toujours mieux orienter et accompagner les familles à la recherche d'un mode d'accueil adapté, l'année 2022 sera l'année de démarrage d'un Relais Assistantes Maternelles en régie municipale.

Le guide Petite Enfance, paru et distribué à l'automne 2021, viendra diffuser de manière efficace toutes les informations utiles aux parents biarrots.

L'année 2022 sera l'année de la reprise de la gestion de l'épicerie sociale municipale en année pleine, au sein du **Service d'Aide à la Population**.

La gestion efficiente de cette structure par le CCAS de la Ville de Biarritz nécessitera l'acquisition d'un nouveau logiciel informatique de suivi et encaissement des produits et des facturations.

L'année 2022 sera également l'année de consolidation d'un certain nombre d'initiatives et/ou projets entamés en 2021 :

- Le développement du Point d'Accès Public à Internet (PAPI) grâce à l'arrivée à l'été 2021 d'un conseiller numérique co-financé avec l'Etat, qui permet en partenariat avec le centre social Maria Pia, d'accueillir tout public en rupture numérique afin de favoriser l'instruction de tout dossier administratif et faire valoir ou maintenir certains droits et prestations.
- L'exploitation de la parcelle du jardin de la résidence sociale Alex en jardin partagé pour les personnes isolées de MONALISA ; Pour ce faire quelques installations et acquisitions d'équipements seront nécessaires. La coordination MONALISA permettra également de proposer de nouvelles animations sur des temps forts de l'année type semaine bleue.
- Le lancement et la rédaction d'un observatoire social axé sur la thématique de l'isolement, en lien avec les objectifs d'accès aux droits fixés dans la CTG. Et plus globalement, en 2022 sera lancée l'actualisation de l'Analyse des Besoins Sociaux sur la Commune.

Il s'agira en 2022 de continuer **l'audit du bâti de l'ensemble des résidences sociales** : celui de Mirasol, rue de Gascogne méritera des travaux de ravalement de façades, des balcons et des travaux de rafraîchissement de ses parties communes. La maison rue de Salon, donnée au CCAS via un legs, nécessitera des travaux de réfection des volets.

Parallèlement, une décision quant au **devenir du bâtiment du siège du CCAS**, situé square d'Ixelles, devra être prise en 2022.

En effet, le bâtiment est aujourd'hui en mauvais état malgré des investissements successifs.

Nous nous devons de déménager les locaux du CCAS dans une zone accessible et facilement identifiable par nos concitoyens biarrots.

Dans le cadre du Contrat pluriannuel d'objectif et de moyen signé par Madame le Maire et le Président du Conseil Départemental des PA pour 5 ans, **le service prestataire** s'est fixé des objectifs permettant d'optimiser les prestations et d'améliorer la qualité du service, soit:

- la réactualisation de son projet de service,
- le recensement et la prévention des risques professionnels au domicile sur un secteur où l'absentéisme reste toujours important
- la mise en place d'actions de prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance (via une formation des encadrants et des intervenants)

- et l'élaboration du projet individualisé d'aide et d'accompagnement signé entre le bénéficiaire et le service

Le recrutement par Madame le Maire et la Direction du CCAS d'un nouveau responsable de service mi 2021, qualitatif de formation, va permettre en 2022 de lancer en interne le document unique des risques professionnels, notamment concernant les aides à domicile et de développer la qualité de vie au travail des salariés du service et de rendre plus attractif le métier d'aide à domicile, le grand oublié du Ségur de la Santé.

Le lancement de groupes de travail sur les plannings de semaine et de week-end des aides à domicile lancé à la rentrée de septembre 2021 devrait permettre d'améliorer nos réponses aux besoins des bénéficiaires et d'équilibrer les plages de travail des AD au bénéfice de nos concitoyens.

Afin de faciliter les déplacements des aides à domicile, il est prévu d'acquérir une voiture électrique dédiée au personnel du SAD.

Concernant l'EHPAD,

L'audit lancé en 2021, a permis d'identifier des axes d'amélioration d'un point de vue organisationnel et managérial et proposer à l'automne 2021 une nouvelle organisation plus cohérente pour les équipes et bienveillante pour les résidents avec notamment la mise en place d'un médecin coordonnateur titulaire.

L'année 2022 devrait voir cette organisation se consolider et mettre en œuvre les objectifs définis dans le CPOM concernant notamment une politique durable de recrutement et d'amélioration continue de la qualité des accompagnements, de structuration des parcours de prise en charge et de poursuite de la démarche de « bienveillance ».

Une équipe de direction au complet a été recrutée en 2021 et de nouveaux métiers ont intégré l'établissement comme une diététicienne qui intervient également sur l'épicerie sociale.

Enfin, une étude de faisabilité avait été menée il y a 2 ans par la Ville pour envisager la création de 6 chambres individuelles, en remplacement de chambres doubles beaucoup plus difficiles à louer.

Pour des raisons évidentes d'optimisation du taux d'occupation et d'équilibre économique, il devient urgent de faire ces travaux de transformation.

Un certain nombre de travaux d'amélioration du confort des résidents est prévu.

Le centre d'accueil de jour

Il accueille les personnes atteintes de la maladie Alzheimer est un précieux atout dans l'accompagnement des familles et des patients accueillis. Cet outil, sous exploité en raison de la crise sanitaire, a été revalorisé en 2021.

Sa fréquentation devra encore être optimisée en 2022 pour devenir, au-delà d'un lieu d'accueil, un lieu ressource pour les aidants et les professionnels.

Ce lieu, point central d'une organisation avec un vrai réseau gériatrique de ville et de proximité, est en lien depuis 2021 avec le service gériatrie de la Clinique Aguilera afin de renforcer les liens ville-Hôpital et de permettre la facilitation de l'arrivée de nouveaux résident/es.

Des partenariats avec l'association France Alzheimer ont été renoués et devront être renforcés dans le cadre du parcours des aidants dont la structuration est en cours de réalisation pour 2022, autour des services de soutien à domicile, de l'EHPAD et du tissu associatif.

Dans un contexte incertain, notre choix est de rester **ambitieux, volontariste** autant que **sérieux**.

Notre ambition est de maintenir un niveau d'investissements élevé pour réaliser des programmes spécifiques importants et pour hausser le niveau d'entretien et de maintenance de nos voiries, bâtiments et équipements municipaux.

Notre sérieux est de ne pas recourir à un endettement supplémentaire en maintenant le niveau d'encours de dette stable et même en légère baisse sur le mandat.

Notre volonté est de maintenir un niveau d'épargne satisfaisant afin d'avoir la capacité de réaliser ces investissements à endettement contraint.

Nos capacités d'Investissement :

Malgré la contrainte que nous nous sommes fixés de ne pas nous endetter davantage, notre bon niveau d'épargne maintenu tout au long du mandat nous permet d'envisager un niveau d'investissement élevé de **53 M€ d'ici 2025** soit en moyenne **13,5 M€/an**.

Notre endettement :

L'encours de la dette pour le budget principal s'élèvera à la somme totale de **44 M€ en 2025** marquant une **réduction d'un peu plus d'1 M€ par rapport à 2021**.

Notre épargne :

La différence entre nos recettes et nos dépenses maîtrisées de fonctionnement nous permettra de compter sur un **niveau d'épargne** (après intérêts de la dette) **supérieure à 8 M€ / an**, niveau tout à fait satisfaisant.

Notre capacité de désendettement :

Au final, la capacité de désendettement pour le budget principal (ratio financier : épargne brute / encours de la dette) restera **maîtrisée en dessous des 5,5 années** tout au long du mandat alors que le niveau d'alerte en la matière est estimé à 12 années pour les communes de notre strate.

Les hypothèses de Fonctionnement

Dans ces objectifs de grands équilibres budgétaires, nous avons retenu les **hypothèses** suivantes en terme de **Budget de Fonctionnement pour le Budget principal** :

Les recettes de fonctionnement se situeraient **en moyenne** à hauteur de **58 M€ / an** sur la période 2022-2025 en croissance **de +3% Vs 2021** et de +8% Vs l'année spéciale de 2020 :

- Un produit fiscal calculé sans augmentation de taux avec une revalorisation forfaitaire des bases (prévue par la loi) et la progression physique des bases.

Pas d'augmentation des prélèvements directs.

Intégration de la **majoration de la TH pour les résidences secondaires à 60%** à compter du 01/01/2022.

- **Des droits de mutation** qui bien qu'ayant atteint des niveaux supérieurs sur 2020 et 2021 jusqu'à **6.6 M€**, sont ramenés, par mesure de prudence, à un niveau de **5 M€ / an** jusqu'à **2025**.

- Une baisse légère et régulière sur le mandat des **Dotations de l'Etat** (-1,5% / an = - **375K€ en 2025**)

- Des **produits des cessions** programmées en moyenne de **2,5 M€ / an** d'ici **2025**.

Les dépenses de fonctionnement sont **maîtrisées** et n'augmenteront que de **moins de 1% / an** en moyenne pour passer de **46 M€** en 2021 à moins de **48 M€** en **2025** :

- L'évolution de nos dépenses de **masse salariale sera maîtrisée** pour progresser en moyenne de **+1,5% / an** et atteindre un montant total de **près de 24 M€** en **2025**.

- Les **charges à caractère général sont contraintes** et n'augmenteront que de 100 K€ / an soit une progression moyenne **de +1% / an**.

- Le niveau des **subventions de fonctionnement** versées aux organismes publics et privés pour un montant total de **8,6 M€** en **2022 est stabilisé** sur la période considérée **2023 - 2025**.

- Dans l'hypothèse où le niveau historiquement bas des taux courts (variables ou révisables) se maintiendrait sur la période considérée, on peut espérer une **baisse des charges financières de près de 60 K€ / an**, passant d'un montant annuel d'intérêts de la dette en **2021 de 580 K€ à 340 K€ en 2025**.

I. Le Budget principal

La Section de fonctionnement

A-Les recettes de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des contributions directes	26 835 059	28 280 034	29 845 594	30 213 589	30 587 281	30 965 586
	3,87%	5,38%	5,54%	1,23%	1,24%	1,24%
Fiscalité transférée	545	545	545	545	545	545
	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Fiscalité indirecte	12 301 986	14 743 454	13 643 954	13 744 459	13 744 969	13 745 484
	- 11,39%	19,85%	- 7,46%	0,74%	0,00%	0,00%
Dotations	6 682 336	5 016 667	4 877 516	4 801 451	4 725 811	4 642 832
	9,42%	- 24,93%	- 2,77%	- 1,56%	- 1,58%	- 1,76%
Autres recettes d'exploitation	7 796 621	8 161 031	9 729 991	8 919 235	8 438 769	9 458 595
	3,46%	4,67%	19,23%	- 8,33%	- 5,39%	12,09%
Total Recettes réelles de fonctionnement	53 616 547	56 201 731	58 097 600	57 679 280	57 497 375	58 813 042
	0,48%	4,82%	3,37%	- 0,72%	- 0,32%	2,29%

Comme rappelé précédemment, l'exercice **2021** restera impacté pour les deux budgets principal et annexe SPIC TVA.

Plus particulièrement, l'impact sur le budget principal portera sur les taxes indirectes (taxe de séjour, produit sur les jeux et redevances domaniales et d'occupation du domaine public) qui devrait retrouver un niveau de normalité acceptable en **2022 et 2023**.

Ainsi, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à la somme totale de **58 097 K€** en **2022** en progression de **3.37%** par rapport à **2021** en augmentation principalement avec l'enregistrement des cessions foncières programmées.

Ces recettes réelles de fonctionnement se situeraient **en moyenne** à hauteur de **58 021 K€** la période considérée de **2022 à 2025**.

Principalement, les recettes réelles de fonctionnement sont constituées des chapitres suivants :

➤ **Chapitre 70 Produits de services :**

En progression de **22.28%** par rapport à **2020**, les recettes liées à l'exploitation des services et du domaine seraient de l'ordre de **4 738K€** d'un niveau équivalent à celui de 2021 sur la période considérée en rappelant que ce chapitre enregistre notamment les redevances de stationnement et les produits des services comme les entrées de la piscine, la restauration scolaire.

➤ **Chapitre 73 Impôts et taxes :**

Ce chapitre comptabilise notamment le produit fiscal direct qui connaîtra une progression importante avec l'intégration de l'allocation compensatrice de taxe d'habitation supprimée en 2021.

Bien entendu, cette suppression a entraîné ipso facto une baisse équivalente au chapitre 74 Dotations.

Pour autant, le produit fiscal portera uniquement sur les taxes foncières sur le bâti et le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires non touchées par la suppression de la taxe d'habitation

Il s'élèverait à la somme de **29 845 K€** pour atteindre **30 965 K€** en **2025** soit une progression moyenne de **1.25%** sur la période considérée avec la majoration de la TH pour les résidences secondaires portée au taux maximum de 60% à compter du 01/01/2022.

Dans ce même chapitre, l'autre poste important de recettes est constitué par les droits de mutation qui bien que restant sur un niveau important en 2020 et 2021, sont ramenés, par mesure de prudence, à un niveau de **5 000 K€** jusqu'à **2025**.

Bien entendu, compte tenu de la grande sensibilité de cette recette au marché immobilier et contraintes extérieures notamment les taux bancaires, un suivi particulier sera porté sur l'évolution des encaissements réalisés pendant cette période.

Enfin, la dotation Communautaire est cristallisée depuis **2018** avec le montant versé annuellement de **3 763 K€** par la **Communauté d'Agglomération Pays Basque**.

➤ **Chapitre 74 Dotations et subventions :**

Ce chapitre enregistre les dotations et subventions versées par l'Etat et les collectivités ou organismes extérieurs qui sera en baisse de **2.77%** par rapport à **2021** à hauteur de **4 877 K€** en raison de la suppression de l'allocation compensatrice de TH développée précédemment et la baisse programmée de la dotation forfaitaire avec l'écrêtement de sa composante "garantie" d'un montant de **38 K€**.

In fine, ce chapitre enregistrerait une baisse régulière de **-1.61 %** pour atteindre un total de **4 642 K€** en **2025**.

➤ **Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :**

Ce chapitre intègre les loyers et redevances de nature non commerciale (notre maison logements d'urgence locaux associatifs...) à hauteur de **1 282 K€** en **2022** avec une évolution de **1.50%** sur la période considérée avec une projection de recette projetée l'ordre de **1 341 K€** sur **2025**.

➤ **Chapitre 77 Produits exceptionnels :**

Indépendamment, d'un montant récurrent de **271 K€** en produits exceptionnels non affectés et non prévus dans un autre chapitre, ce chapitre 77 enregistre le produit des cessions d'immobilisations à réaliser.

A ce titre, sont intégrées dans la prospective financière des recettes programmées à hauteur de **3 150 K€** en **2022 (Alsace)**, **2 500 K€** en **2023 (villa FAL JAULERRY)** et **2 000 K€** en **2024 (ex-Auberge de jeunesse)** et **3 000 K€** en **2025 (Banuelos)**.

B-Les Dépenses de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général (chap 011)	10 620 950	11 402 000	11 516 020	11 631 180	11 747 492	11 864 967
	- 5,67%	7,35%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	20 944 975	22 500 000	23 300 000	23 649 500	24 004 243	24 364 306
	0,80%	7,42%	3,56%	1,50%	1,50%	1,50%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	8 685 144	8 536 000	8 536 000	8 536 000	8 536 000	8 536 000
	- 4,24%	- 1,72%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Intérêts de la dette (art 66111)	553 064	580 000	518 484	453 902	398 216	338 335
	- 8,13%	4,87%	- 10,61%	- 12,46%	- 12,27%	- 15,04%
Autres dépenses de fonctionnement	2 712 393	2 870 348	2 767 854	2 731 230	2 730 568	2 730 346
	- 0,39%	5,82%	- 3,57%	- 1,32%	- 0,02%	- 0,01%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 516 525	45 888 347	46 638 359	47 001 812	47 416 518	47 833 954
	- 2,06%	5,45%	1,63%	0,78%	0,88%	0,88%
Epargne de gestion	8 330 717	9 293 383	8 827 726	8 631 369	8 479 073	8 317 423
	- 5,23%	11,56%	- 5,01%	- 2,22%	- 1,76%	- 1,91%
Intérêts de la dette	553 064	580 000	518 484	453 902	398 216	338 335

Impactées à un degré moindre par la crise sanitaire du Covid 19, les dépenses réelles de fonctionnement devaient progresser de **+2.56%** sur la période considérée en passant de **46 638 K€** en **2022** à **47 833 K€** en **2025**.

La décomposition de ces dépenses réelles de fonctionnement se présente comme suit :

➤ **Chapitre 011 Charges à caractère général :**

Ces dépenses correspondant aux moyens généraux et des services représenteraient un montant total de **11 516 K€** en **2022** pour atteindre un total de **11 862 K€** en **2025** soit une progression moyenne de **1%**.

Bien entendu, les prévisions budgétaires de certains postes de dépenses seront susceptibles d'être révisées, dans le futur, en fonction des décisions de réorganisation ou réaffectation de services portant sur le mode d'exécution de certaines prestations.

➤ **Chapitre 012 Dépenses de personnel :**

Les frais de personnel devraient progresser de **1 556 K€** en **2021** incluant le G.V.T., la refonte du régime indemnitaires pour les différentes catégories ainsi que les créations de postes décidées en **2020** et en **2021** avec la réorganisation de services ou la mise en place de nouveaux services (stationnement payant, Allo Mme le Maire).

Dans ces conditions, ce chapitre devrait se situer autour de **22 500 K€** en **2022** pour progresser en moyenne de **1.50%** chaque année et atteindre un montant total de **24 364 K€** en **2025**.

➤ **Chapitre 014 atténuations de produits :**

Celui-ci correspond au reversement de recettes fiscales indirectes pour la taxe de séjour et les droits de mutation à l'EPIC Biarritz Tourisme et au Conseil Départemental 64.

Se rajoute le prélèvement au titre de la loi SRU dont le montant est fixé chaque année en tenant compte du nombre de logements sociaux manquants et des dépenses déductibles présentées par la ville de Biarritz.

En **2022**, ce chapitre **014** devrait représenter la somme totale de **1 975 K€** pour atteindre un total de **1 933 K€** en **2025**.

➤ **Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :**

Ce chapitre 65 est composé essentiellement de deux catégories de dépenses portant sur les frais de la municipalité de l'ordre de **400 K€** et sur toutes les subventions de fonctionnement versées aux organismes publics et privés pour un montant total de **8 536 K€** en **2022** et cristallisé sur la période considérée **2023 / 2025**. Il convient de préciser que ce poste de subventions donnera lieu à de nouveaux arbitrages pour la fixation des subventions à certains organismes publics ou privés.

➤ **Chapitre 66 Charges financières :**

Ce chapitre correspondant à la part en intérêts des emprunts souscrits pour le budget principal devrait se situer à hauteur de **518 k€** en 2022 à 338 K€ en 2025 dans l'hypothèse où le niveau historiquement bas des taux courts (variables ou révisables) se maintiendrait sur la période considérée.

➤ **Chapitre 67 Dépenses exceptionnelles :**

Ce chapitre est composé essentiellement de la subvention pour contraintes de service public versée au budget annexe SPIC TVA de l'ordre de **720 K€** et divers pour **64 k€**.

C-L'Épargne de gestion

BUDGET PRINCIPAL	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total Recettes réelles de fonctionnement	53 616 547	56 201 731	58 097 600	57 679 280	57 497 375	58 813 042
	0,48%	4,82%	3,37%	- 0,72%	- 0,32%	2,29%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 516 525	45 888 347	46 638 359	47 001 812	47 416 518	47 833 954
	- 2,06%	5,45%	1,63%	0,78%	0,88%	0,88%
Epargne de gestion	8 330 717	9 293 383	8 827 726	8 631 369	8 479 073	8 317 423
	- 5,23%	11,56%	- 5,01%	- 2,22%	- 1,76%	- 1,91%
Intérêts de la dette	553 064	580 000	518 484	453 902	398 216	338 335
	- 8,13%	4,87%	- 10,61%	- 12,46%	- 12,27%	- 15,04%
Epargne brute	7 777 653	8 713 384	8 309 242	8 177 467	8 080 857	7 979 088
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	45 148 293	45 153 069	44 374 781	44 346 617	44 242 123	44 072 002
Evolution n-1	12,12%	0,01%	- 1,72%	- 0,06%	- 0,24%	- 0,38%
Capacité de désendettement en années	5,80	5,18	5,34	5,42	5,47	5,52

Compte tenu des indications détaillées ci-dessus pour les recettes et les dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne se stabilise en fin de période à **+ 8 M€** en 2025 après avoir enregistré deux pics liés aux cessions foncières évoquées plus haut.

Ainsi, l'épargne totale de gestion passerait de **8 827k€** en **2022** à **8 317 K€** en **2025**.

Parallèlement, l'épargne brute de gestion calculée après déduction de la part en intérêts suit le même rythme de progression en passant de **8 309 K€** en **2022** à **7 979 K€** en **2025**

La Section d'investissement

A. Les Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Rétrospec- tive	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FCTVA (art 10222)	2 441 502	1 865 793	2 624 640	2 214 540	2 132 520	2 050 500
	- 41,20%	- 23,58%	40,67%	- 15,63%	- 3,70%	- 3,85%
Taxe d'urbanisme (art 10223 à 10226)	842 329	842 329	842 329	842 329	842 329	842 329
	16,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	213 644	1 020 500	491 700	417 000	750 150	900 180
	- 87,81%	377,66%	- 51,82%	- 15,19%	79,89%	20,00%
Produit des amendes de police (1342)	671 055	650 000	670 000	670 000	670 000	670 000
	2,45%	- 3,14%	3,08%	0,00%	0,00%	0,00%
Autres subventions	0	3 257 600	0	0	0	0
Sous-total des recettes d'investissement	4 203 706	7 671 398	4 663 845	4 179 045	4 430 175	4 498 185
	- 44,28%	82,49%	- 39,20%	- 10,39%	6,01%	1,54%
Emprunts en cours	7 500 000	4 600 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Total des recettes réelles d'investissement	11 703 706	12 271 398	8 663 845	8 179 045	8 430 175	8 498 185
<i>Evolution n-1</i>	- 12,63%	4,85%	- 29,40%	- 5,60%	3,07%	0,81%

Les recettes réelles de la section d'investissement sont composées de deux types de recettes distincts :

- ✓ Les ressources d'équipement définitives provenant de l'Etat et des collectivités publiques et organismes privés (dotations subventions d'équipement, fonds de compensation de la TVA, taxe d'urbanisme...)
- ✓ Les ressources non définitives (l'emprunt à long terme et les avances financières pour travaux)

En suivant cette présentation, les recettes d'équipement s'élèveraient à la somme totale de **4 663 k€** en **2022** composée principalement des subventions d'équipement **526 k€**, du FCTVA pour **2 624 k€** et des dotations de l'Etat et taxe d'urbanisme pour **1 512 k€**.

Enfin, le montant total de ces recettes d'équipement définitives représenterait **17 771 k€** sur la période considérée **2022 / 2025**.

Parallèlement aux recettes d'équipement, le recours à l'emprunt nouveau a été ajusté en fonction de la part en capital des emprunts souscrits pour le budget principal.

Cette modération permettra de maintenir le même niveau d'endettement sur toute la période considérée avec une stabilisation de l'encours de la dette.

Au total, le recours à l'emprunt nouveau représenterait un montant total de **16 000 K€** sur la période considérée.

En conclusion, les recettes propres à la section d'investissement s'élèveraient à la somme de **8 663 K€** en **2022** et un montant cumulé de **33 771 K€** sur la période considérée **2022 / 2025**.

B. Les Dépenses d'investissement

DEPENSES D'EQUIPEMENT	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	7 486 556	16 000 000	13 500 000	13 000 000	12 500 000	13 400 000
<i>Evolution n-1</i>	- 51,22%	113,72%	- 15,63%	- 3,70%	- 3,85%	7,20%
Subventions d'équipement (art 204)	1 232 605	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
<i>Evolution n-1</i>	128,29%	- 26,98%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Sous-total dépenses d'équipement	8 719 161	16 900 000	14 400 000	13 900 000	13 400 000	14 300 000
<i>Evolution n-1</i>	- 45,12%	93,83%	- 14,79%	- 3,47%	- 3,60%	6,72%
Remboursement capital de la dette	3 868 995	4 595 224	4 778 289	4 028 164	4 104 494	4 170 121
<i>Evolution n-1</i>	- 4,87%	18,77%	3,98%	- 15,70%	1,89%	1,60%
Autres investissements hors PPI	7 899	7 899	7 899	7 899	7 899	7 899
<i>Evolution n-1</i>	- 99,57%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	0	0	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>	- 100,00%					
Autres immobilisations financières (chap 27)	2 550 000	0	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	15 146 055	21 603 122	19 186 187	17 936 062	17 512 393	18 478 020
<i>Evolution n-1</i>	- 33,89%	42,63%	- 11,19%	- 6,52%	- 2,36%	5,51%

A l'instar des recettes réelles propres à la section d'investissement, les dépenses de cette même section se décomposent en opérations financières et dépenses d'équipement.

Celles-ci concernent principalement le remboursement de la part en capital des emprunts souscrits pour le budget principal.

Pour la période considérée de **2022 à 2025**, le volume total représenterait la somme de **17 081 K€** passant de **4 778 K€** en **2022** à **4 170 K€** en **2025** en précisant que que l'amortissement des emprunts majoritairement progressif explique l'évolution de cette part en capital.

Par ailleurs l'autre catégorie de dépenses est constituée par les dépenses d'équipement intégrées globalement dans le **Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)** dont le montant total s'élèverait à la somme de **52 615 K€** sur la période considérée de **2022 à 2025**.

Elles se décomposent en deux catégories distinctes :

- **Les programmes courants** correspondant aux besoins récurrents de crédits d'équipement pour l'acquisition de matériels techniques informatiques – mobilier ou la réalisation de travaux courants sur le patrimoine bâti ou la voirie communal.

L'enveloppe annuelle des programmes courants évaluée à **9 653 k€** en moyenne ou **38 614 K€** sur la période considérée de **2022 à 2025**.

- **Les programmes spécifiques** d'un montant de **14 001 K€** sont également intégrés dans un **Plan Pluriannuel d'Investissement** sur la période considérée hormis la subvention spécifique affectée au budget annexe SPIC TVA d'un montant cumulé total de **3 600 K€**.

Le tableau ci-après retrace les masses financières qui seraient affectées par politique publique sur la période de **2022 à 2025**.

Bien entendu, le Budget Primitif qui sera examiné à la fin du mois de janvier prochain détaillera les crédits d'investissement pour chaque programme courant ou opération spécifique par politique publique.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement

PPI Montants en K€	2022	2023	2024	2025	Total période
Education, culture, sports	3 153	2 730	3 575	3 591	13 049
Programme spécifique	1 614	1 300	1 785	1 801	6 500
Programme courant	1 539	1 430	1 790	1 790	6 549
Famille, social, logement	380	380	380	380	1 520
Programme spécifique	80	80	80	80	320
Programme courant	300	300	300	300	1 200
Economie	600	600	100	100	1 400
Programme spécifique					0
Programme courant	600	600	100	100	1 400
Sécurité, stationnement	328	460	300	451	1 539
Programme spécifique	8	160		151	319
Programme courant	320	300	300	300	1 220
Aménagement urbain et voirie, falaise et littoral	4 152	4 163	4 327	5 150	17 792
Programme spécifique	702	613	777	1 600	3 692
Programme courant	3 450	3 550	3 550	3 550	14 100
Patrimoine bâti, services urbains, associatif	3 246	3 132	1 724	1 955	10 057
Programme spécifique	591	577	269	500	1 937
Programme courant	2 655	2 555	1 455	1 455	8 120
Numérique et smart city, communication	500	500	500	500	2 000
Programme spécifique					0
Programme courant	500	500	500	500	2 000
Acquisitions foncières et urbanisme, environnement	1 155	1 040	1 623	1 440	5 258
Programme spécifique	130	40	623	440	1 233
Programme courant	1 025	1 000	1 000	1 000	4 025
Total général	13 514	13 005	12 529	13 567	52 615
Programme spécifique	3 125	2 770	3 534	4 572	14 001
Programme courant	10 389	10 235	8 995	8 995	38 614

Le Budget annexe SPIC TVA

La Section de fonctionnement

A- Les Recettes de fonctionnement

BUDGET ANNEXE SPIC TVA	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuation de charges (chap 013)	34 135	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
<i>Evolution n-1</i>		- 26,76%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit des ventes et prestations	542 810	680 000	793 000	808 260	823 825	839 702
<i>Evolution n-1</i>		25,27%	16,62%	1,92%	1,93%	1,93%
Produits et revenus divers (autres art au chap 74 et 75)	1 159 677	1 400 000	1 450 000	1 464 500	1 479 145	1 493 936
<i>Evolution n-1</i>		20,72%	3,57%	1,00%	1,00%	1,00%
Dotations	1 159 677	1 400 000	1 450 000	1 464 500	1 479 145	1 493 936
<i>Evolution n-1</i>		20,72%	3,57%	1,00%	1,00%	1,00%
Redevances versées par le fermier ou concessionnaire (art 757)	1 014 647	1 048 631	1 125 000	2 263 923	2 281 308	2 298 954
<i>Evolution n-1</i>		3,35%	7,28%	101,24%	0,77%	0,77%
Produits divers de gestion courante (art 758)	804 075	750 000	765 000	780 300	795 906	811 824
<i>Evolution n-1</i>		- 6,73%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Total des recettes de gestion courante	3 555 343	3 903 631	4 158 000	5 341 983	5 405 184	5 469 416
<i>Evolution n-1</i>		9,80%	6,52%	28,47%	1,18%	1,19%
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	972 588	1 700 000	800 000	808 000	816 080	824 241
<i>Evolution n-1</i>		74,79%	- 52,94%	1,00%	1,00%	1,00%
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0	0	900 000	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>				- 100,00%		
Autres recettes d'exploitation	972 588	1 700 000	1 700 000	808 000	816 080	824 241
<i>Evolution n-1</i>		74,79%	0,00%	- 52,47%	1,00%	1,00%
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 527 931	5 603 631	5 858 000	6 149 983	6 221 264	6 293 657
<i>Evolution n-1</i>		23,76%	4,54%	4,98%	1,16%	1,16%

Après une année **2021** impactée par la crise sanitaire dans une moindre mesure, les recettes de fonctionnement du budget annexe, les recettes de fonctionnement devraient retrouver une certaine normalité en **2022**.

Ainsi, les recettes de réelles devraient remonter progressivement à un total de **5 858 K€** en **2022** pour atteindre un niveau supérieur de **6 293 K€**.

Cette évolution très favorable est principalement due à l'encaissement du nouveau loyer pour l'exploitation de l'hôtel du Palais qui sera mis en recouvrement pour la première fois en **2023**.

Parallèlement aux recettes de gestion courante, le budget annexe **SPIC TVA** recevra du budget principal une subvention pour les contraintes de service public de l'ordre de **720 K€** en **2022** qui devrait évoluer de **1%** sur la période considérée.

Compte tenu de ces indications, les recettes totales de fonctionnement devraient progresser en moyenne de **+2.47%** sur la période considérée **2022 / 2025** pour atteindre **6 293 K€** en **2025**.

B- Les dépenses de fonctionnement

Budget annexe SPIC TVA	Rétrospectiv e	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général (chap 011)	1 680 787	1 999 415	2 200 000	2 222 000	2 244 220	2 266 662
<i>Evolution n-1</i>		18,96%	10,03%	1,00%	1,00%	1,00%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	54 681	56 000	56 560	57 126	57 697	58 274
<i>Evolution n-1</i>		2,41%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges de gestion courante (autres articles 65)	0	873 000	873 000	873 000	873 000	873 000
<i>Evolution n-1</i>			0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des dépenses de gestion courante	1 735 468	2 928 415	3 129 560	3 152 126	3 174 917	3 197 936
<i>Evolution n-1</i>		68,74%	6,87%	0,72%	0,72%	0,73%
Intérêts de la dette (art 66111)	945 968	921 000	957 238	938 782	905 616	870 064
<i>Evolution n-1</i>		- 2,64%	3,93%	- 1,93%	- 3,53%	- 3,93%
Intérêts courus non échus – ICNE (art 66112)	5 852	- 561	- 545	- 551	- 580	- 594
<i>Evolution n-1</i>		- 109,59%	- 2,96%	1,17%	5,19%	2,49%
Autres charges financières (autres articles chap 66)	9 502	0	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%				
Charges exceptionnelles (chap 67)	1 118 197	305 302	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>		- 72,70%	- 100,00%			
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel)	0	917 237	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>			- 100,00%			
Sous-total charges d'exploitation	2 079 520	2 142 978	956 694	938 231	905 036	869 470
<i>Evolution n-1</i>		3,05%	- 55,36%	- 1,93%	- 3,54%	- 3,93%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 814 988	5 071 393	4 086 254	4 090 356	4 079 953	4 067 406
<i>Evolution n-1</i>		32,93%	- 19,43%	0,10%	- 0,25%	- 0,31%

Impactées également en **2020** par la crise sanitaire, les dépenses de fonctionnement atteindront un montant total de **4 086 K€** en baisse de **-19.43%** par rapport à **2021**.

Ces dépenses de fonctionnement sont composées principalement des charges à caractère général du chapitre **011** qui totaliseront un montant de **2 200 K€** en **2022** et devraient progresser de **1%** sur la période considérée.

Le deuxième poste important est constitué par les subventions de fonctionnement versées aux délégataires pour les contraintes de service public, celles-ci devraient se situer à un niveau de **873 K€** en **2022** cristallisé sur la période considérée.

Enfin, la troisième dépense significative du budget annexe est relative aux frais financiers de la dette de l'ordre de **957 K€** en **2022** et qui devraient évoluer favorablement sur la période considérée.

Il faut rappeler que ces charges financières intègrent les emprunts contractés spécifiquement pour le financement des dépenses d'équipement des bâtiments intégrés dans le budget annexe mais également les deux emprunts souscrits auprès de Dexia pour le financement du contrat de Partenariat Public Privé résilié par la ville de Biarritz en 2015.

Au final, les dépenses de fonctionnement devraient se stabiliser à hauteur de **4 067 K€** en **2025**.

C- L'Épargne de gestion du budget annexe SPIC TVA

Budget annexe SPIC TVA	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 527 931	5 603 631	5 858 000	6 149 983	6 221 264	6 293 657
<i>Evolution n-1</i>		23,76%	4,54%	4,98%	1,16%	1,16%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 814 988	5 071 393	4 086 254	4 090 356	4 079 953	4 067 406
<i>Evolution n-1</i>		32,93%	- 19,43%	0,10%	- 0,25%	- 0,31%
Epargne brute	712 943	532 238	1 771 746	2 059 627	2 141 311	2 226 251
<i>Evolution n-1</i>		- 25,35%	232,89%	16,25%	3,97%	3,97%
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	24 706 097	25 419 733	24 780 386	23 774 165	22 713 043	21 594 222
<i>Evolution n-1</i>		2,89%	- 2,52%	- 4,06%	- 4,46%	- 4,93%
Capacité de remboursement dynamique			14	12	11	10

Compte tenu des indications détaillées ci-dessus pour les recettes et les dépenses de fonctionnement, le niveau d'épargne s'améliore rapidement notamment avec l'intégration de la redevance locative de l'hôtel du Palais en **2023**.

L'épargne brute de gestion calculée après déduction de la part en intérêts passerait de **532 K€** en **2021** (en raison de l'impact financier de la crise sanitaire sur le niveau des recettes locatives ou domaniales) à **1 771 K€** en **2022** pour atteindre un niveau satisfaisant de **2 226 K€** en **2025** en progression de **8.56%** sur la période **2022 / 2025** après le retour à un contexte de normalité budgétaire post Covid 19.

La Section d'investissement

A- Les recettes d'investissement

Budget annexe SPIC TVA	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subventions perçues liées au PPI (chap 13)	1 469 380	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%				
Emprunts prospective (art 16 hors 166)	0	1 530 000	300 000	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>			- 80,39%	- 100,00%		
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	595 829	1 000 000	500 000	500 000	500 000	500 000
<i>Evolution n-1</i>		67,83%	- 50,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Total des recettes réelles d'investissement	2 065 209	2 530 000	800 000	500 000	500 000	500 000
<i>Evolution n-1</i>		22,51%	- 68,38%	- 37,50%	0,00%	0,00%

Hormis l'épargne brute de gestion affectée en investissement, les recettes propres à la section d'investissement sont composées essentiellement de deux catégories distinctes (les subventions extérieures et l'emprunt nouveau).

Ainsi les subventions prévues se situeraient à un niveau de évolueraient de **500 K€** pour la période considérée de **2022 à 2025**.

Parallèlement, le recours à l'emprunt directement lié au volume des dépenses d'équipement qui seront abordées après serait limité à l'année 2022 à hauteur de **500 K€** pour entamer un processus de désendettement de ce budget annexe.

Au total, les recettes réelles d'investissement atteindraient un montant de **800 K€** en **2022** pour se maintenir à **500 K€** pendant la période résiduelle **2023 / 2025**.

B- Les Dépenses d'investissement

Budget annexe SPIC TVA	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	2 078 351	1 811 060	1 900 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%				
Sous-total dépenses d'équipement	2 078 351	1 811 059	1 900 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
<i>Evolution n-1</i>		- 100,00%				
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	771 945	816 364	939 347	1 006 220	1 061 123	1 118 820
<i>Evolution n-1</i>		5,75%	15,06%	7,12%	5,46%	5,44%
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0	0	0
<i>Evolution n-1</i>						
Opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449)	595 829					
<i>Evolution n-1</i>						
Total des dépenses réelles d'investissement	3 446 125	2 627 424	2 839 347	2 606 220	2 661 123	2 718 820
<i>Evolution n-1</i>		- 23,76%	8,07%	- 8,21%	2,11%	2,17%

A l'instar des recettes de la section d'investissement, les dépenses de cette section sont composées des opérations financières avec le remboursement du capital des emprunts souscrits et des dépenses d'équipement brut.

Pour ce qui concerne le chapitre 16 "dettes et emprunts", la part en capital s'élèverait à la somme totale de **939 K€** en **2022** pour atteindre **1 118 K€** en **2025** prenant en compte les emprunts déjà souscrits ainsi que les nouveaux emprunts prévus dans la prospective financière à hauteur de **300 K€**.

Par ailleurs, les dépenses d'équipement (chapitres **21 / 23**) représenteraient un montant total HT de **6 700 K€** sur la période considérée **2022 / 2025** qui s'inscriront dans un Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) du budget annexe SPIC TVA décomposé par équipement à vocation commercial, touristique ou économique et par exercice budgétaire.

Principalement pour cette même période, plusieurs tranches de travaux sont programmées pour le Casino, la gare du midi (réaménagement du bar et du hall d'accueil), le Bellevue avec le démarrage des travaux d'isolation phonique et les travaux de remise en ordre de la Cité de l'Océan validés par le rapport d'expertise après la résiliation du contrat de P.P.P.

Bien entendu, en fonction d'éventuelles contraintes budgétaires, ce P.P.I. sera susceptible d'être ajusté chaque année dans le Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au conseil municipal.

LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

Le constat

La maîtrise de la masse salariale et l'optimisation de nos ressources humaines sont des objectifs poursuivis de longue date.

On constate une relative continuité dans la proportion du budget de fonctionnement consacré aux dépenses de personnel par une maîtrise de l'évolution des effectifs permanents de la collectivité grâce à des efforts de rationalisation des services.

Le contexte budgétaire dans lequel évoluent les collectivités territoriales a incité à une vigilance plus grande encore ces dernières années.

A Biarritz, cette vigilance ne s'est, hélas, jamais accompagnée d'une politique RH volontariste de mobilité et d'accompagnement de la carrière des agents.

1- La structuration et l'évolution des effectifs

Evolution des effectifs permanents

2017 : 495 agents

2018 : 478 agents

2019 : 485 agents

2020 : 502 agents

Répartition des titulaires/non titulaires permanents

Année	Titulaires	Contractuels
2017	445	50
2018	442	36
2019	447	38
2020	426	76

Répartition Hommes/Femmes

Année	Titulaires		Contractuels	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
2017	295	150	11	39
2018	293	149	10	26
2019	295	152	9	29
2020	277	149	31	45

L'âge moyen des agents en 2020 était de **49.10 ans**. 21% des femmes et 34% des hommes étaient âgés de plus de 50 ans, soit 276 agents (sur un effectif global de 502).

2- La structuration et l'évolution du budget

- Evolution des charges de personnel/budget de fonctionnement

Année	Budget de fonctionnement	Charges de personnel	Part des charges de personnel/budget de fonctionnement
2017	42 656 094€	20 927 305€	49,06%
2018	43 401 425€	20 591 780€	47,44%
2019	44 431 679 €	20 777 965 €	46,76%
2020	43 516 525 €	20 944 975 €	48.13%

Le tableau ci-dessous retrace les crédits affectés aux frais de personnel du chapitre 012 de 2020 à 2025 avec l'indication des % d'évolution par rapport à l'exercice précédent.

BUDGET PRINCIPAL	Rétrospective		Prospective			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges de personnel	20 944	22 500	23 300	23 649	24 004	24 364
% évolution N / N-1	0.80%	7.42%	3.56%	1.50%	1.50%	1.50%
Dépenses réelles de fonctionnement	43 516	45 888	46 638	47 001	47 416	47 833

Les enjeux

La loi de la transformation de la fonction publique, votée en août 2019, a profondément bouleversé le fonctionnement des collectivités et les amène à revoir dans leur globalité les stratégies RH mises en œuvre.

La nécessité d'une plus grande réactivité et d'une capacité d'adaptation devant les mutations économiques, sociales, environnementales, techniques, l'obligation de faire face aux changements de mission du service public vont obliger les collectivités territoriales à solliciter des compétences spécialisées.

Or les modalités de recrutement par concours de fonctionnaires conduisent à faire appel essentiellement à des profils généralistes. De facto, les collectivités vont se tourner vers des contractuels répondants aux profils recherchés.

La loi et ses décrets d'application encadrent ces changements, tant en ce qui concerne le recrutement des contractuels (ouvert maintenant à toutes les catégories hiérarchiques) que la rupture conventionnelle.

L'avenir

Une ambitieuse politique RH est en cours d'élaboration et sera conduite par un nouveau DRH qui prendra ses fonctions au 1er trimestre 2022.

Elle aura pour objectif d'améliorer l'attractivité de notre collectivité, la qualité de vie au travail et le service rendu à l'utilisateur.

Pour cela, il est nécessaire d'adapter :

- nos stratégies de recrutement afin d'attirer les compétences nécessaires
- notre politique de rémunération vers davantage d'égalité entre les agents et d'attractivité de notre territoire
- notre politique en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels
- nos méthodes de management, avec un effort particulier sur la formation de l'encadrement
- la mobilité interne afin de faciliter le changement de métier, la dynamisation des carrières et de prévenir l'usure professionnelle. Cela devra être favorisé par des actions de formation appropriées ainsi que par un accompagnement des agents dans leur reconversion professionnelle
- le suivi de la carrière des agents vers davantage de suivi individuel
- la modernisation et le remplacement des outils et des équipements mis à la disposition des agents, en particulier du CTM, afin de réduire la pénibilité des tâches quotidiennes.

La loi impose de nouvelles obligations à la définition de notre stratégie de ressources humaines :

➤ Les lignes directrices de gestion, qui définiront la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ainsi que les orientations et critères généraux à prendre en compte pour la promotion et la valorisation des parcours. Ces lignes directrices de gestion sont à établir pour 6 années maximum.

Elles seront soumises pour avis aux comités sociaux territoriaux (ex comités techniques).

- La mise en place de la GPEC
- Le renforcement des mesures en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : établissement d'un plan d'actions pluriannuel (3 ans maximum), nominations équilibrées sur les postes de direction et d'encadrement, égalité dans les procédures d'avancement de grade au choix, présidence alternée des jurys...
- La définition des règles relatives au temps de travail des agents (application des 1607 heures).
- Enfin, le télétravail, encadré par le décret du 6 mai 2020, pourra être étudié comme mode d'organisation ponctuel au regard des nécessités de service et des attentes des agents.

Annoncée l'an dernier, la définition d'un nouvel organigramme plus cohérent et structuré par direction générale adjointe et par nature de politiques publiques est intervenue en novembre dernier, entraînant une nouvelle organisation des services.

Afin de répondre aux questionnements qui sont apparus à l'occasion des multiples échanges avec les services et les organisations syndicales, il nous a semblé judicieux de lancer une démarche de baromètre de l'organisation et de qualité de vie au travail, fondée sur la participation et destinée à objectiver les difficultés, à donner un temps d'écoute et de contribution aux agents, à mettre en place une dynamique collective, à coconstruire un plan d'actions définissant les chantiers à travailler.

Programmée au premier trimestre 2022, cette démarche du baromètre de l'organisation et de la qualité de vie au travail sera achevée au mois d'avril prochain avec la proposition d'un véritable plan d'actions à mettre en œuvre en concertation avec les agents et bien entendu au regard des moyens budgétaires à dégager en 2022 et les années suivantes.

SYNTHESE DE LA DETTE

I. LA STRUCTURE DE LA DETTE

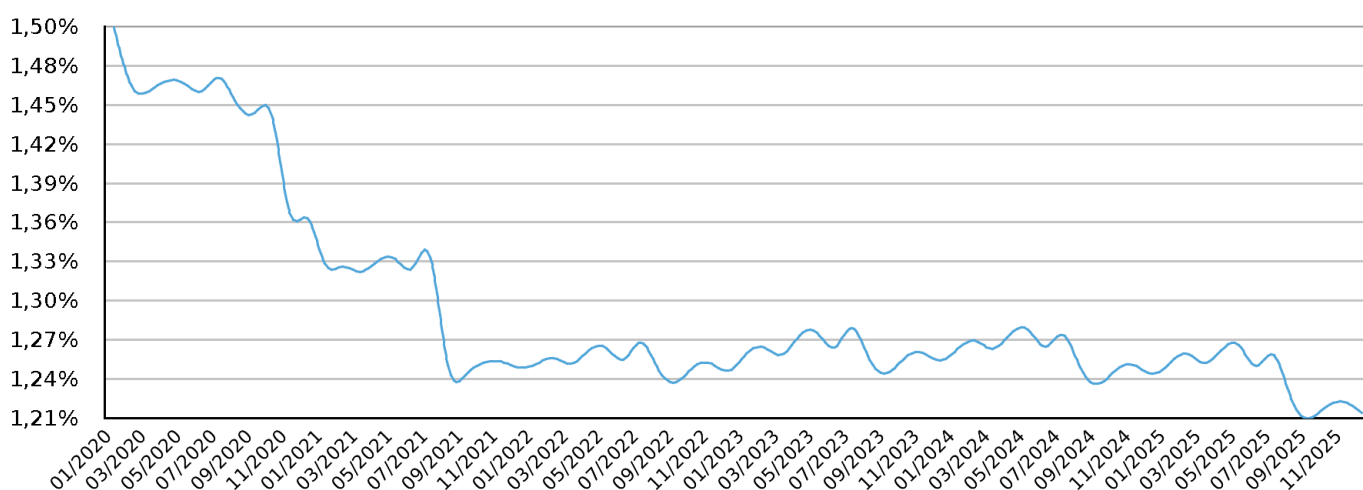
Budget principal

Les tableaux de bord présentés ci-après reprennent les données financières des emprunts souscrits et en cours de remboursement **au 25/11/2021**

L'encours de la dette pour le budget principal s'élève à la somme totale de **43 925 k€** avec un taux moyen égal à **1.25%** et une durée de vie moyenne de 6 ans et 6 mois

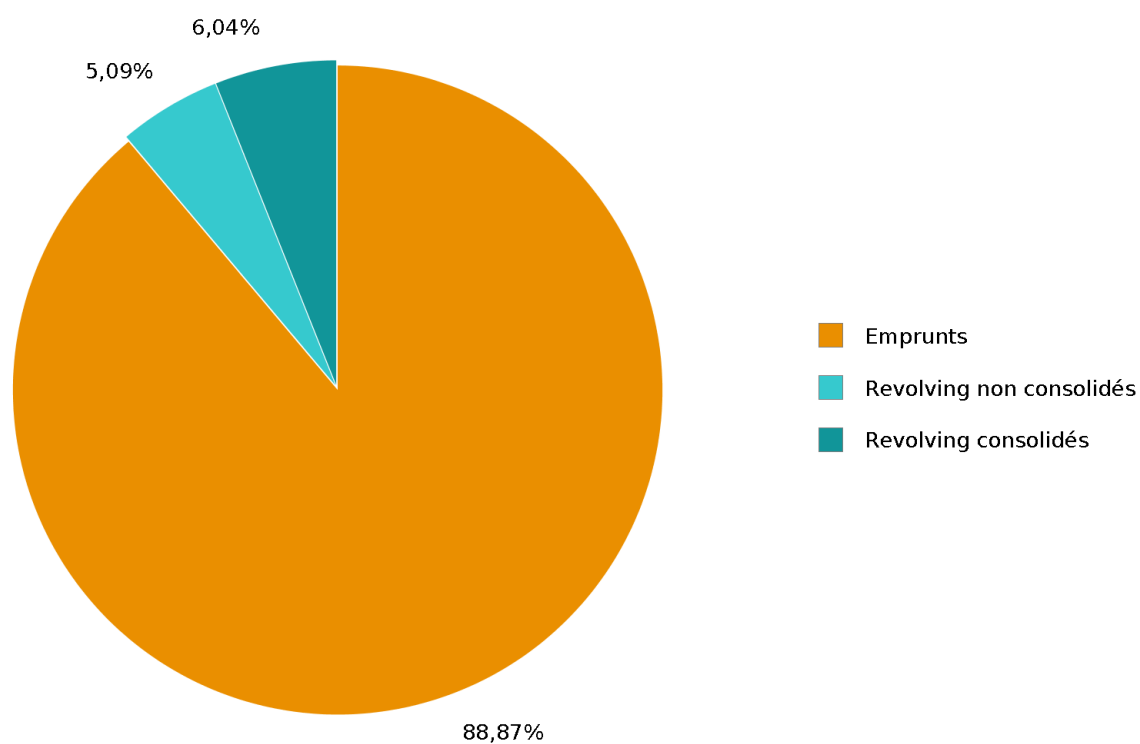
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
43 925 056.34 €	1,25 %	12 ans et 5 mois	6 ans et 6 mois	42

Evolution annuelle du taux moyen avec dérivés (en %)



Dettes par nature

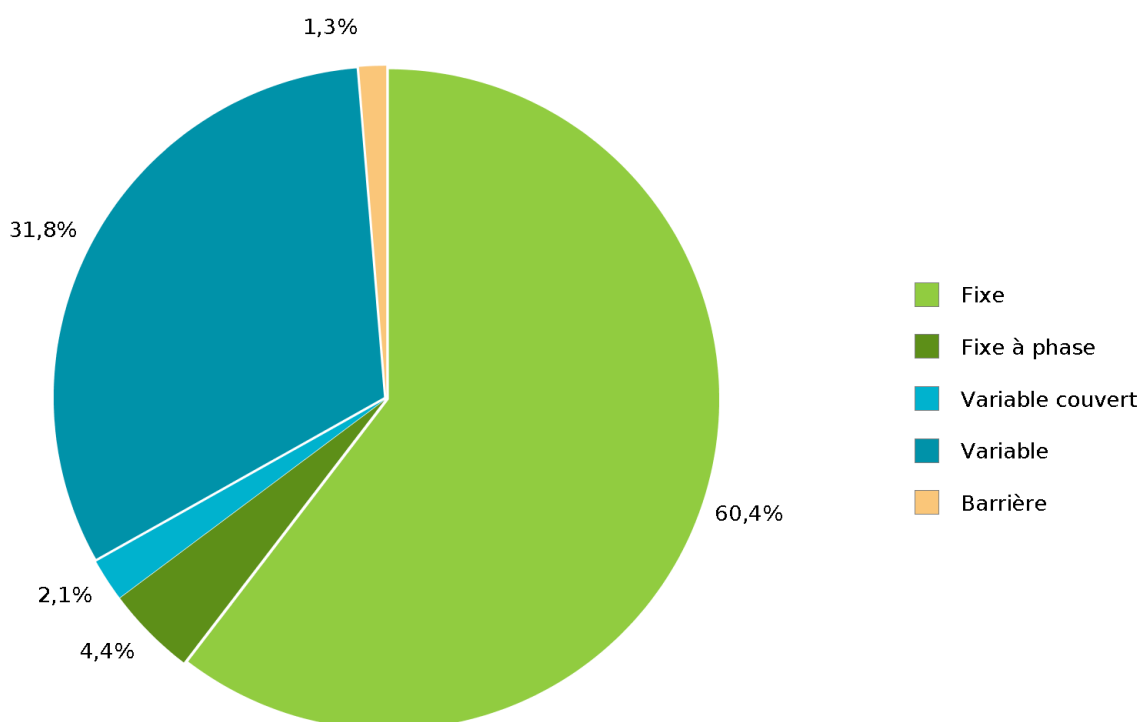
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	38	39 036 380.85 €	1,27 %
Revolving non consolidés	4	2 237 540.00 €	0,16 %
Revolving consolidés		2 651 135.49 €	0,87 %
Dettes	42	43 925 056.34 €	1,19 %
Revolving disponibles		0.00 €	
Dettes + disponibles		43 925 056.34 €	
Swaps	1	1 431 384.22 €	1,84 %
Options	0	0.00 €	%
Total dérivés	1	1 431 384.22 €	1,84 %



Dettes par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	26 528 292.37 €	60,39 %	1,68 %
Fixe à phase	1 925 000.00 €	4,38 %	0,49 %
Variable couvert	912 500.00 €	2,08 %	0,31 %
Variable	13 980 675.63 €	31,83 %	0,45 %
Barrière	578 588.34 €	1,32 %	4,33 %
Ensemble des risques	43 925 056.34 €	100,00 %	1,25 %

La dette du budget principal est majoritairement à taux fixe **60.39%** avec un taux fixe moyen de **1.68%** alors que la part des emprunts à taux variable ou révisable ne représente que **39.61%** avec un taux moyen de **0.41%** pour les taux variables



Dette selon la charte de bonne conduite

Cette charte vise à régir les rapports mutuels entre les collectivités territoriales et les banques pour permettre une meilleure maîtrise de risques.

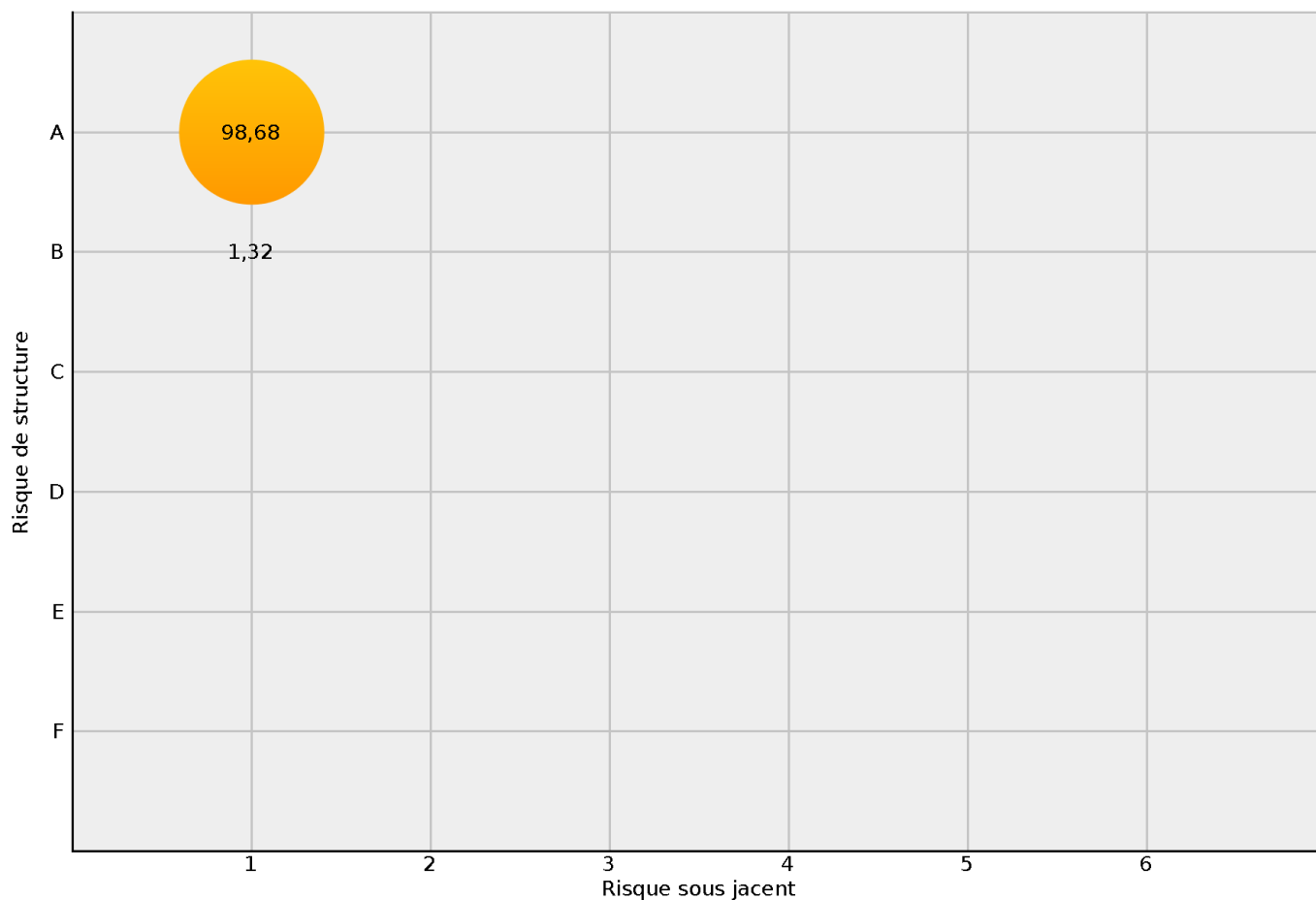
Dans ce cadre, une matrice des risques a été définie pour permettre un classement des produits proposés aux collectivités

Cette classification retient deux critères :

1. Le risque associé à l'indice sous-jacent : les indices de la zone euro sont considérés de risque minimum
2. Le risque lié à la structure du produit : allant de A à E plus la structure est dynamique plus le produit sera considéré comme risqué

**Risque
faible**

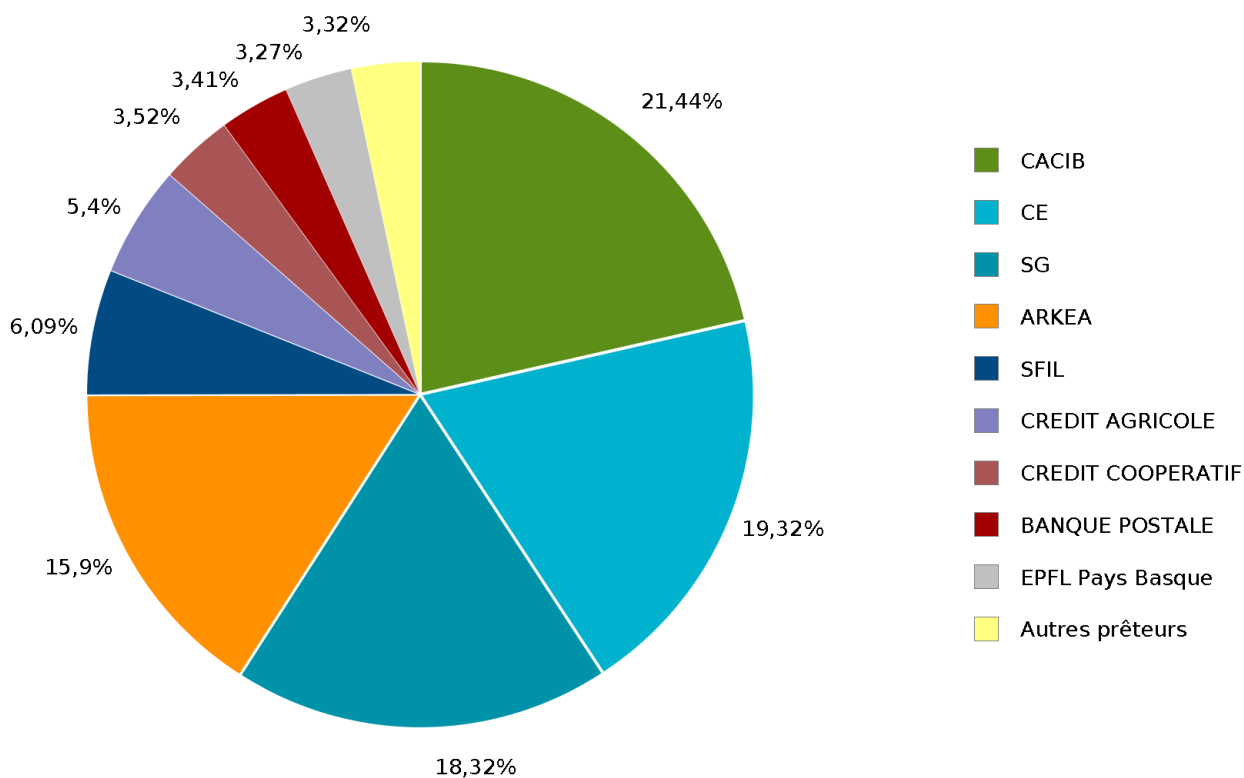
Taille de la bulle = % du CRD



**Risque
élevé**

Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
CREDIT AGRICOLE	9 417 584.49 €	21,44 %
CAISSE D'EPARGNE	8 485 020.87 €	19,32 %
SOCIETE GENERALE	8 047 439.44 €	18,32 %
ARKEA	6 984 068.46 €	15,90 %
SFIL CAFFIL	2 674 427.87 €	6,09 %
CREDIT AGRICOLE	2 373 522.75 €	5,40 %
CREDIT COOPERATIF	1 547 344.56 €	3,52 %
BANQUE POSTALE	1 500 000.00 €	3,41 %
EPFL Pays Basque	1 435 647.90 €	3,27 %
Autres prêteurs	1 460 000.00 €	3,32 %
Ensemble des prêteurs	43 925 056.34 €	100,00 %



Dettes par année

	2021	2022	2023	2024
Encours moyen	44 164 633 €	41 027 105 €	36 511 926 €	32 253 757 €
Capital payé sur la période	4 595 224 €	4 978 289 €	4 228 164 €	4 304 494 €
Intérêts payés sur la période	580 027 €	* 530 565 €	* 471 876 €	* 418 588 €
Taux moyen sur la période	1,28 %	1,24 %	1,25 %	1,25 %

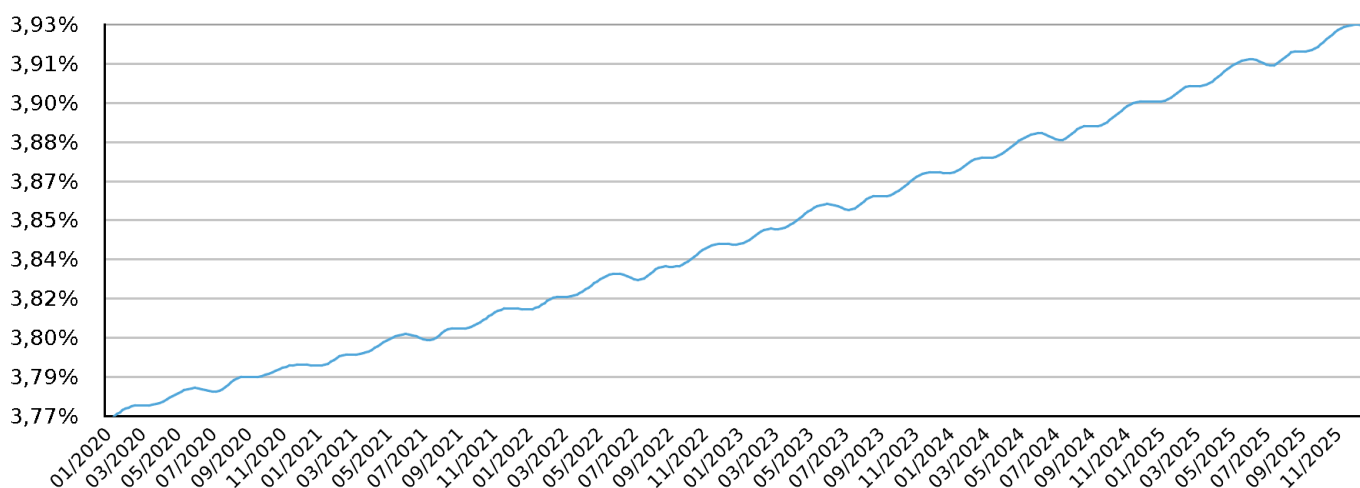
Budget Annexe des immeubles soumis à la TVA

Synthèse de la dette au 25/11/2021

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
23 919 449.10 €	3,82 %	17 ans et 6 mois	10 ans et 6 mois	11

L'encours de la dette du budget annexe SPIX TVA est de **23 919 K€** constitué en très grande partie par la dette ex-PPP qui représente plus de **21 575 K€** intégrée dans la dette communale consécutivement à la décision de résiliation du contrat de P.P.P. avec la SNC **BIARRITZ OCEAN**.

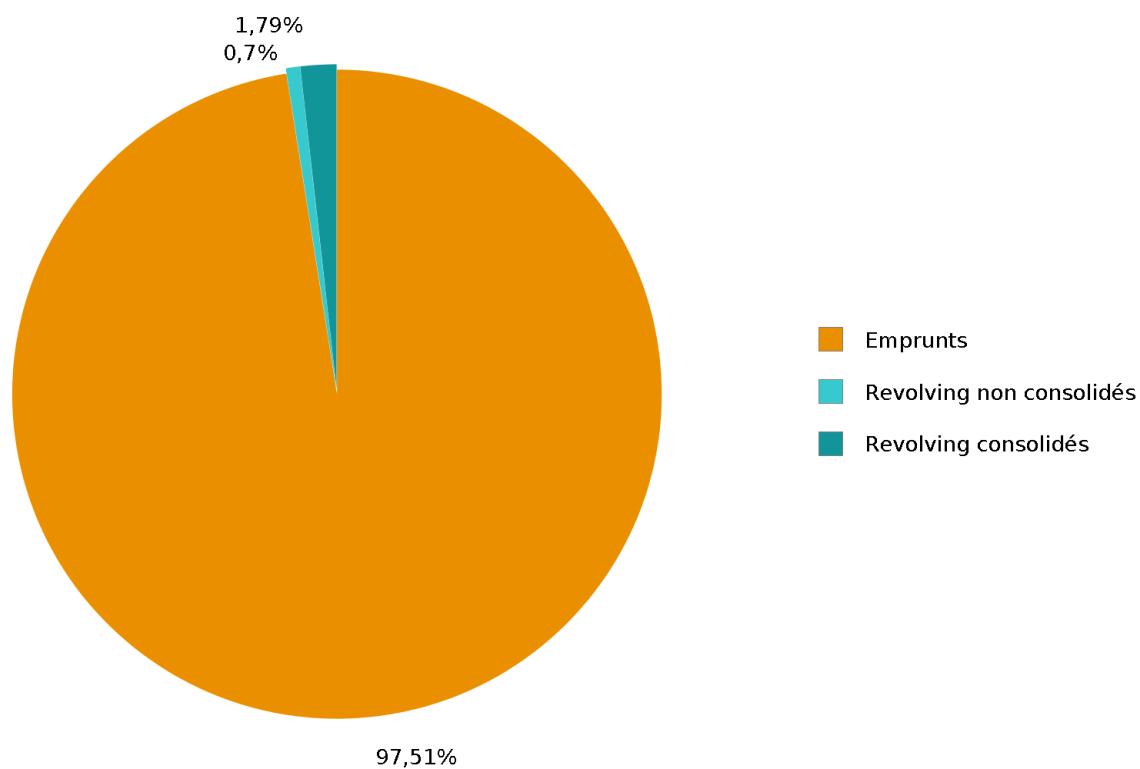
Evolution annuelle du taux moyen (en %)



© Finance Active

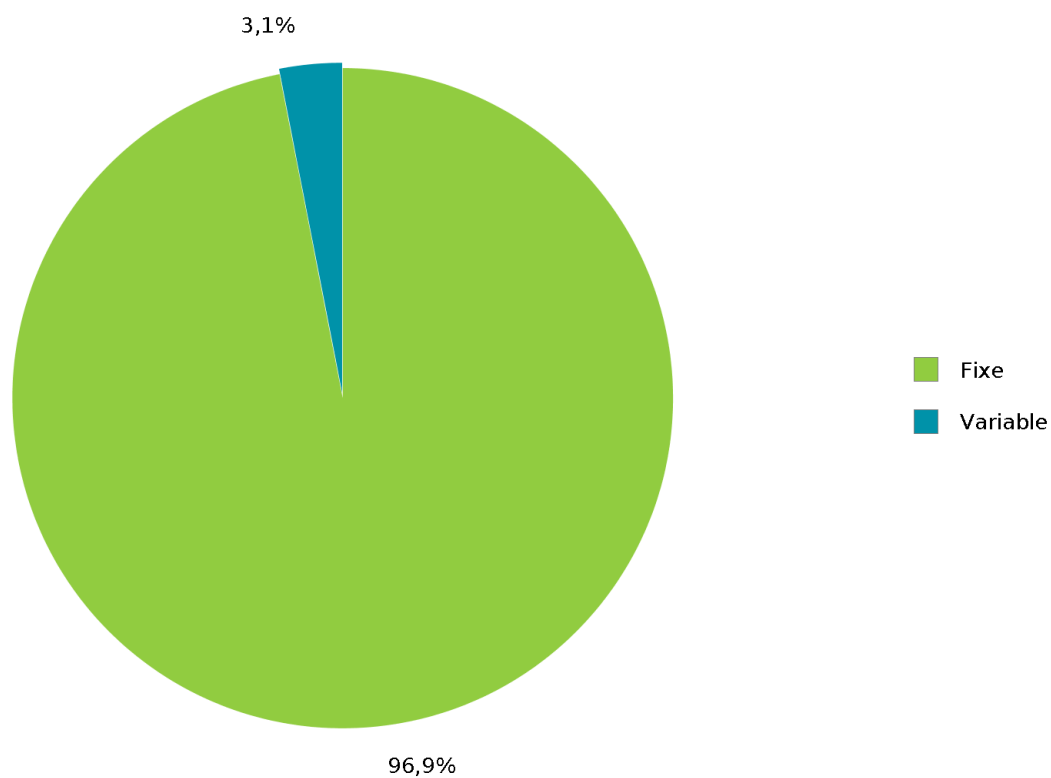
Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	9	23 323 562.77 €	3,90 %
Revolving non consolidés	2	168 080.00 €	0,16 %
Revolving consolidés		427 806.33 €	0,54 %
Dette	11	23 919 449.10 €	3,82 %
Revolving disponibles		0.00 €	
Dette + disponible		23 919 449.10 €	



Dettes par type de risque (avec dérivés)

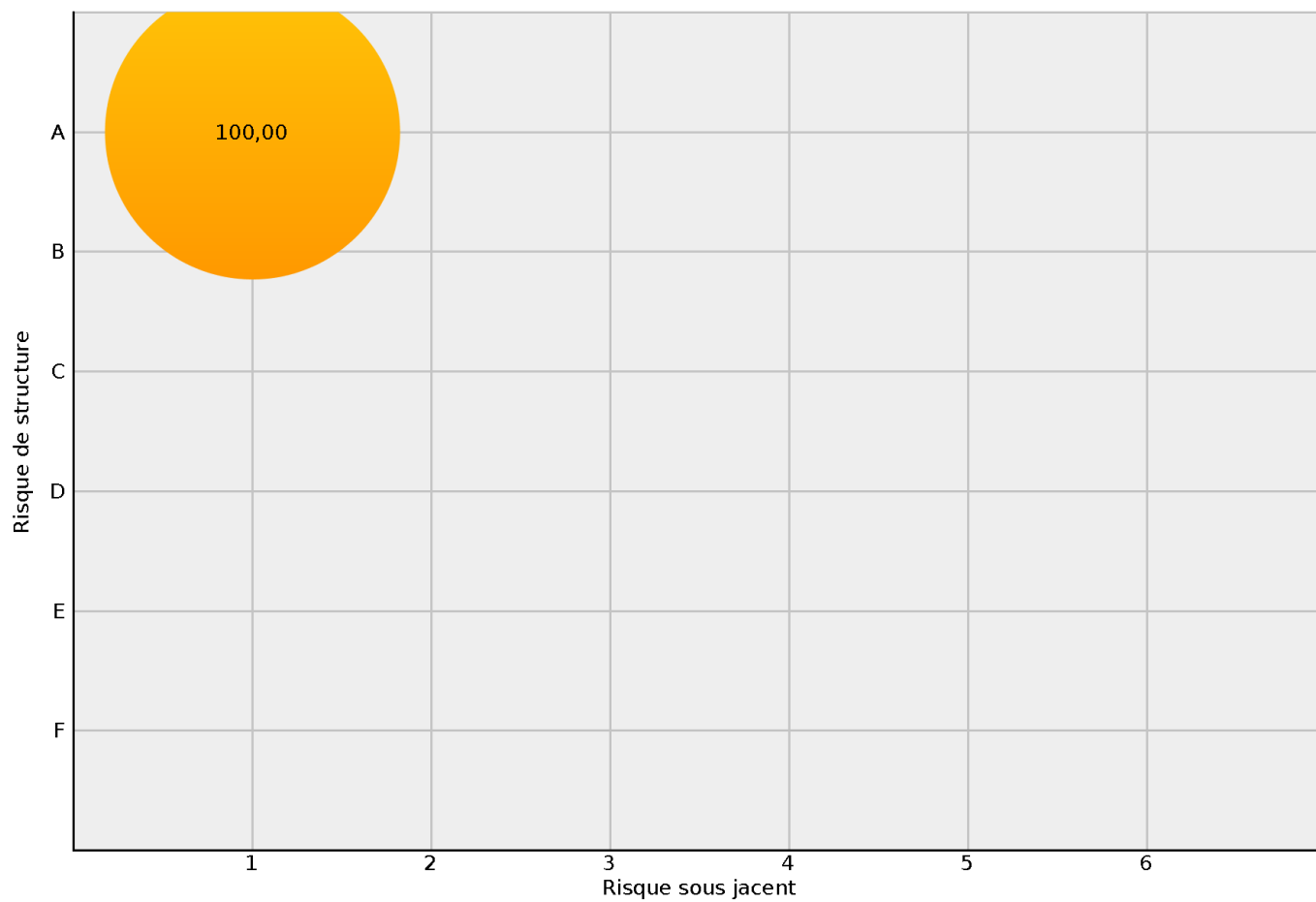
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	23 186 905.05 €	96,94 %	3,92 %
Variable	732 544.05 €	3,06 %	0,39 %
Ensemble des risques	23 919 449.10 €	100,00 %	3,82 %



Dette selon la charte de bonne conduit

**Risque
faible**

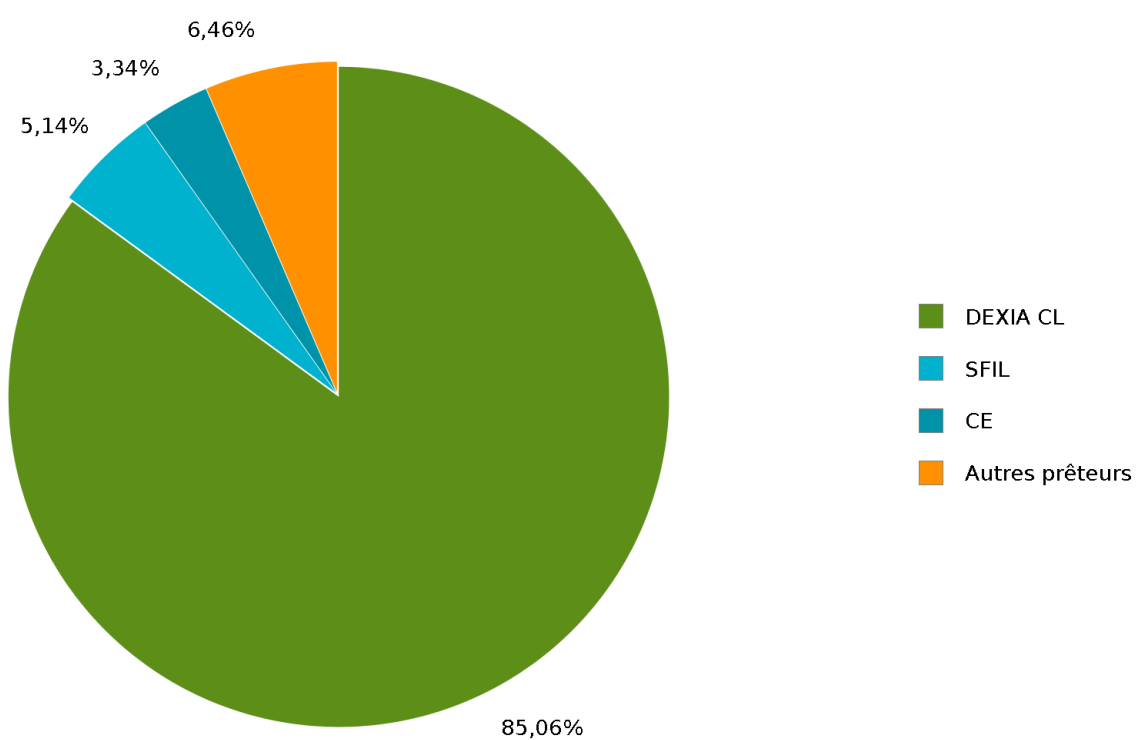
Taille de la bulle = % du CRD



**Risque
élevé**

Dettes par prêteur

Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD
DEXIA CL	20 345 370.00 €	85,06 %
SFIL CAFFIL	1 230 210.08 €	5,14 %
CAISSE D'EPARGNE	797 955.65 €	3,34 %
Autres prêteurs	1 545 913.37 €	6,46 %
Ensemble des prêteurs	23 919 449.10 €	100,00 %



Dettes par année

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours moyen	24 175 047 €	23 325 329 €	22 427 397 €	21 479 801 €	20 477 562 €
Capital payé sur la période	816 364 €	862 937 €	911 772 €	962 896 €	1 016 665 €
Intérêts payés sur la période	921 673 €	* 896 036 €	* 869 000 €	* 839 747 €	* 808 184 €
Taux moyen sur la période	3,76 %	3,78 %	3,81 %	3,83 %	3,86 %

II. La Capacité de désendettement

A. Budget Principal

Dans ces conditions, l'encours de la dette au **25/11/2021** s'élevait à **45 153 k€** à comparer à celui de **2020** d'un montant de **45 148 k€**.

Au final, la capacité de désendettement pour le budget principal (épargne brute / encours de la dette) se situe à **5.18** années au **31/12/2021** alors que le ratio d'alerte en la matière est estimé à **12** années pour les communes de notre strate.

Sur la période considérée, l'épargne brute de gestion maintiendrait ce ratio financier à un niveau satisfaisant de **5.34 ans** en **2022** pour atteindre **5.52 ans** en **2025**.

BUDGET PRINCIPAL	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total Recettes réelles de fonctionnement	53 616 547	56 201 731	58 097 600	57 679 280	57 497 375	58 813 042
	0.48%	4.82%	3.37%	- 0.72%	- 0,32%	2.29%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	43 516 525	45 888 347	46 638 359	47 001 812	47 416 518	47 833 954
	- 2,06%	5,45%	1,63%	0,78%	0,88%	0,88%
Epargne de gestion	8 330 717	9 293 383	8 827 726	8 631 369	8 479 073	8 317 423
	- 5,23%	11,56%	- 5,01%	- 2,22%	- 1,76%	- 1,91%
Intérêts de la dette	553 064	580 000	518 484	453 902	398 216	338 335
	- 8,13%	4,87%	- 10,61%	- 12,46%	- 12,27%	- 15,04%
Epargne brute	7 777 653	8 713 384	8 309 242	8 177 467	8 080 857	7 979 088
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	45 148 293	45 153 069	44 374 781	44 346 617	44 242 123	44 072 002
Evolution n-1	12,12%	0,01%	- 1,72%	- 0,06%	- 0,24%	- 0,38%
Capacité de désendettement en années	5,80	5,18	5,34	5,42	5,47	5,52

B. Budget Annexe

L'encours de la dette hors ex-PPP s'élèverait à **5 075 k€** en au **31/12/2021** contre **3 873 k€** en **2020**.

Si l'on rajoutait l'encours spécifique ex-PPP (**20 344 k€**), l'encours cumulé pour la budget annexe s'élèverait à la somme totale de **25 419 k€** en hausse de 2.89% par rapport à 2020.

Utilisée dans la définition de la capacité de désendettement ou de remboursement dynamique de la dette, l'épargne brute de gestion rappelée plus haut contribuerait à l'amélioration de ce ratio financier

Budget annexe SPIC TVA	Rétrospective	Prospective				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Total des recettes réelles de fonctionnement	4 527 931	5 603 631	5 858 000	6 149 983	6 221 264	6 293 657
<i>Evolution n-1</i>		23,76%	4,54%	4,98%	1,16%	1,16%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 814 988	5 071 393	4 086 254	4 090 356	4 079 953	4 067 406
<i>Evolution n-1</i>		32,93%	- 19,43%	0,10%	- 0,25%	- 0,31%
Epargne brute	712 943	532 238	1 771 746	2 059 627	2 141 311	2 226 251
<i>Evolution n-1</i>		- 25,35%	232,89%	16,25%	3,97%	3,97%
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	24 706 097	25 419 733	24 780 386	23 774 165	22 713 043	21 594 222
<i>Evolution n-1</i>		2,89%	- 2,52%	- 4,06%	- 4,46%	- 4,93%
Capacité de remboursement dynamique			14	12	11	10